

F E D E C H O S E S



-----Pour le fédéralisme-----

Fédéchoses - *F111*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2001 - 1^o trimestre

N° 111



**INTERGROUPE
CONSTITUTION EUROPEENNE**
« Oui à une Constitution
pour l'Europe,
non à l'esprit de Nice »

- Nice, à l'occasion du Sommet européen de Nice,
10.000 fédéralistes dans la rue.

Quelques unes des interventions de clôture :

Daniel Cohn-Bendit, Alain Lamassoure, Jo Leinen.

- La société civile s'organise en une force de propositions
et en partenaire des Chefs d'Etat et de gouvernements.

L'histoire du fédéralisme :

- L'histoire de l'*UEF* de sa création à 1956 (Thèse de Doctorat - Toulouse - Déc. 2000).
- La *Ligue fédéraliste de Bretagne* (1931-1935). Antifascistes dès la première heure.

Interview de *Daniel J. Elazar*

**Lé fédéralisme,
la démocratie
et la Constitution européenne.**

- Les nationalistes flamands contre l'Europe ?
- Autonomisme ou fédéralisme ?
- Organisations régionales ou mondialisation.
- Les intégrations régionales et le Moyen-Orient.
- Taxe Tobin ou monnaie mondiale ?

Fédéchoses - Pour le fédéralisme une revue indépendante pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le *fédéralisme interne*, le *fédéralisme européen* ou le *fédéralisme mondial* ont droit de cité dans Fédéchoses, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, Fédéchoses, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de Fédéchoses sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par Fédéchoses, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de Fédéchoses se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'UEF, de la JEF et du WFM-MFM international et *Il Dibattito federalista* (Florence) organe du débat interne au sein du MFE italien (section italienne de l'UEF et du MFM). Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- Fédéchoses, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'UEF lors de son Congrès de Montreux de 1947 « *Unir l'Europe pour unir le monde* » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES <i>Pour le fédéralisme</i>	ABONNEMENT
Presse Fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - D. Hulas - L. Levi - J.L. Prevel Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal 50 F Militant 100 F Soutien 500 F Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

SOMMAIRE		
Inter groupe Constitution européenne du Parlement européen : « OUI A UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, NON A L'ESPRIT DE NICE »	P.	3
La société civile s'organise en une force de proposition et en partenaire des Chefs d'Etat et de gouvernement - Daniel HULAS	P.	5
Trois des interventions de clôture à la manifestation de Nice : Alain LAMASSOURE, Daniel COHN-BENDIT, Jo LEINEN	P.	6
Les travaux du Comité fédéral de L'UEF à Munich le 31 mars	P.	7
Préambule de la thèse de Bertrand VAYSSIERE sur l'histoire de l'UEF de sa création à 1956 - Bertrand VAYSSIERE	P.	8
La Ligue fédéraliste de Bretagne (1931-1935) - Antifascistes dès la première heure - Jean-Jacques MONNIER « Fascisme ou fédération »	P.	10
Autonomisme ou fédéralisme (à propos d'un article de Jean-Marie DAILLET et du « fonds d'archives Pierre DEBEST »)	P.	11
Les nationalistes flamands sont ils contre l'EUROPE - Ludo DIERICKX	P.	12
Le Conseil du Mouvement fédéraliste mondial à Kamakura (JAPON)	P.	13
Faisons rennaître la confiance des citoyens dans l'OMC - Erika MAHN	P.	14
Organisations régionales et mondialisation - Keith BEST	P.	16
Les intégrations régionales et le Moyen-Orient - Yossi AMITAY	P.	19
Vicente FOX et le renforcement de l'ALENA	P.	19
Stratégie fédéraliste : Taxe TOBIN ou monnaie mondiale ? - Guido MONTANI	P.	21
Interview de Daniel J. ELAZAR - Le fédéralisme, la démocratie et l'Union européenne - Anna LORETONI	P.	21



INTERGROUPE CONSTITUTION EUROPEENNE

Bruxelles, le 7 mars 2001

COMMUNIQUE

« OUI A UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, NON A L'ESPRIT DE NICE »

Tel est le titre de l'**Appel** que l'**Intergroupe Constitution européenne** du Parlement européen adresse ce 7 mars à tous les parlementaires ou citoyens qui vont être appelés à se prononcer sur le traité de Nice.

Lors de la présentation à la presse de l'**Appel**, le Député européen Alain LAMASSOURE (PPE, F) a expliqué que l'**Intergroupe** a voulu lancer un **signal d'alarme** : « *le Traité de Nice constitue une régression des institutions européennes et ferait de l'Europe une sorte de forum diplomatique permanent, c'est-à-dire le contraire de tout ce qu'ont voulu les bâtisseurs de l'Europe depuis cinquante ans* ». L'**Intergroupe** a aussi voulu lancer un **appel** : « *l'Europe a besoin d'une véritable Constitution, qui garantisse un fonctionnement démocratique et dote l'Union de dirigeants élus* ».

Jo LEINEN (PSE, D), qui s'est réjoui que le projet d'une Constitution européenne soit désormais accepté par une large part de l'opinion publique, du Parlement européen et même par plusieurs Chefs d'Etat et de gouvernement, a demandé que les paroles soient maintenant suivies par

des actes. Il a plaidé en faveur de l'élaboration d'une Constitution de l'Europe suivant une nouvelle méthode devant remplacer la méthode diplomatique par une **Convention** démocratique de représentants élus des peuples concernés. L'**Appel** précise que cette procédure devrait impliquer « *les membres actuels ou candidats officiels à l'adhésion, sans que ceux qui seraient réticents puisse empêcher l'union des autres* ». Jo LEINEN a par ailleurs expliqué que l'**Intergroupe** entend déclencher une **dynamique** à vocation majoritaire à partir de cet **Appel** et avec tous ceux qui sont favorables à une telle démarche constitutionnelle pour l'Europe invités à se joindre au « *mouvement des Amis de la Constitution Européenne* ».

L'**Appel** de l'**Intergroupe** souligne que le **débat sur l'avenir de l'Union européenne**, prévu par la Déclaration annexée au projet de traité de Nice, et lancé ce 7 mars par Göran Persson, Guy Verhofstadt, Romano Prodi, David Martin et Michel Barnier « *n'a d'intérêt que s'il permet de lancer une nouvelle démarche fondatrice, permettant de faire de l'Europe une fédération de peuples et d'Etats* ».

Contact :

Bruno Boissière,
Tél. : 0032 - 02 - 508 30 30

L'**intergroupe Constitution Européenne** réunit plus de 180 Députés de tous les principaux groupes politiques du Parlement européen.

Comité d'animation de l'Intergroupe :

Carlos CARNERO GONZALEZ (PSE, E), Andrew DUFF (ELDR, UK), Monica FRASSONI (Verts, B), Alain LAMASSOURE (PPE, F), Jo LEINEN (PSE, D), Cecilia MALMSTRÖM (ELDR, S), Mario MANTOVANI (PPE, I), Mihail PAPAYANNAKIS (GUE, GR).

OUI A UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE, NON A L'ESPRIT DE NICE

texte adopté lors de la réunion du comité de rédaction élargi du 28 février 2001

Oui à l'élargissement

Au Sommet de Nice, il s'agissait de rendre possible l'élargissement de l'Union en rendant celle-ci plus efficace, plus transparente et plus démocratique. C'était l'objectif annoncé, et c'était bien ce que souhaitent une large majorité de citoyens européens, comme l'ont montré les sondages réalisés au même moment dans nos quinze pays.

Non à l'esprit de Nice

Malheureusement, à Nice, la plupart des gouvernements se sont battus pour préserver leurs prérogatives, en cherchant à sauvegarder leur propre capacité à bloquer, à l'avenir, les décisions qui leur déplairaient. Si bien que l'addition des intérêts nationaux ainsi compris aboutit à la paralysie commune : l'Union en sort affaiblie, moins proche des citoyens et moins hospitalière à l'égard des futurs membres.

Parlementaires ou citoyens, tous ceux qui vont être appelés à se prononcer sur le traité de Nice doivent savoir que celui-ci constitue une régression des institutions européennes. Chacune est fragilisée. Les exigences de majorité à réunir ne sont pas allégées mais aggravées, ce qui rendra plus difficile la prise de décision en Conseil des Ministres. Le Parlement européen n'a pas les moyens de remplir efficacement sa fonction législative et de contrôle de la politique européenne. La Commission européenne est menacée de n'être plus qu'un secrétariat du Conseil. Au total, ce traité ferait de l'Europe, non point une Union politique communautaire, mais une sorte de forum diplomatique permanent : c'est-à-dire le contraire de tout ce qu'ont voulu les bâtisseurs de l'Europe depuis cinquante ans.



Pour une Constitution de l'Europe

Les gouvernements ont dû accepter qu'un grand débat public s'ouvre sur les finalités de l'Union européenne. Pour nous, le débat n'a d'intérêt que s'il permet de lancer une nouvelle démarche fondatrice. Pour définir un projet commun : il est grand temps de savoir ce que nous voulons faire ensemble. Et pour faire de l'Europe une fédération de peuples et d'Etats.

Cette Europe-là a besoin d'une véritable Constitution, qui garantisse un fonctionnement démocratique, et qui dote l'Union de dirigeants élus. Des décisions européennes exigent des dirigeants européens responsables devant tous les citoyens d'Europe.

Pour une convention démocratique

L'approche constitutionnelle, c'est aussi une autre méthode : celle de la convention d'élus. La Constitution de l'Europe doit être élaborée, non par des diplomates, mais par les représentants de tous les peuples concernés, qu'ils soient membres actuels ou candidats officiels à l'adhésion. Sans que ceux qui seraient éventuellement réticents puissent empêcher l'union des autres.

Agir maintenant

L'élargissement de l'Union doit s'engager à partir de 2003. En ouvrant dès 2001 le chantier constitutionnel, il sera parfaitement possible de l'achever à temps pour l'adhésion des premiers pays candidats. Permettant ainsi à chacun des peuples et des Etats européens de choisir la place et le rôle qui lui convient en Europe.

Nous invitons tous ceux qui sont attachés à la construction européenne, quelle que soit leur appartenance politique et leur pays d'origine, à se joindre au mouvement des Amis de la Constitution européenne pour refonder l'Union de l'Europe.

Nous appelons tous les parlementaires nationaux à ne pas se prononcer sur le traité de Nice sans avoir toutes les garanties nécessaires sur la volonté du Conseil européen de contribuer à cette refondation.

En marge du Sommet de Nice, la société civile s'organise en une force de propositions et en partenaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Nice, c'est d'abord, en dehors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, cette impressionnante manifestation syndicale européenne, qui a revendiqué fortement l'édification d'une Europe sociale, confirmant ainsi la prise de conscience de la dimension européenne de notre vie quotidienne.

Un « Carrefour de la société civile » s'est tenu, durant 2 jours (6 - 7 décembre 2000) dans les salles du cinéma Pathé, sur l'avenue Jacques Médecin : 1500 militants venus de toute l'Europe, y compris des pays candidats à l'adhésion, ont débattu afin de sortir l'Union Européenne de sa paralysie actuelle. Ce carrefour, impulsé par le **Mouvement européen**, l'**Union européenne des fédéralistes**, la **Confédération européenne des syndicats**, le **Forum permanent de la société civile** et la **Plate-forme des ONG européennes du secteur social**, a tenu toutes ses promesses.

Anne-Marie Idrac, Présidente du **Mouvement européen - France**, dans son allocution d'ouverture « ne tourne pas autour du pot » : "Cette Europe démocratique et solidaire, c'est plus d'Europe, mieux d'Europe, c'est une Europe fédérale, dotée d'une Constitution."

Pour Gil Robles, Président du **Mouvement européen international**, ancien Président du Parlement européen, l'intérêt national bien compris, c'est l'Europe, une Europe où « l'on se sente bien » dans un monde globalisé.

Pour Erik Carlslund, secrétaire général adjoint de la **Confédération européenne des syndicats**, l'Europe doit produire de la stabilité.

Cinq tables rondes étaient mises en place : *l'Europe de la solidarité*, *l'Europe des droits fondamentaux*, *l'Europe dans le monde*, *l'Europe et son élargissement*, *l'Europe de la démocratie et la Constitution*. Débats riches, contributions, échanges, c'est bien dans cette initiative que les très nombreuses associations présentes entendent imposer aux Etats cette démocratie de participation qui fait défaut, à travers les Conférences intergouvernementales et les Traités internationaux. Des invités prestigieux sont venus appuyer cette « Europe des citoyens » qui s'impose : de nombreux députés européens, des responsables des institutions européennes dont Michel Barnier, Commissaire européen chargé de la réforme des institutions.

Pour la société civile, la Charte des droits fondamentaux est un acte majeur, qui reconnaît les valeurs communes aux pays de l'Union européenne ; perfectible, elle constitue un premier pas et doit obtenir une force juridique contraignante, pour devenir le préambule d'une future Constitution européenne. Elle doit permettre d'affirmer le modèle social européen, la lutte contre les exclusions, les discriminations. "L'UE doit marcher sur ses deux jambes, économique, sociale." pour reprendre les propos de Maria Joao Rodrigues, Conseillère du Premier ministre portugais.

La citoyenneté européenne doit trouver son épanouissement dans le renforcement de l'intégration politique de l'Europe, et ses institutions doivent se rénover en profondeur avant d'accueillir les Pays d'Europe centrale et orientale et surtout permettre à l'Union de fonctionner et de prendre des décisions légitimées : généralisation de la méthode communautaire, abandon du droit de veto, mise en place d'un exécutif politique légitimé, extension du rôle de décision du Parlement européen.

Pour la société civile, il y a urgence à changer de méthode, rompre avec la logique des CIG, à bout de souffle. La participation des peuples, des citoyens est un impératif majeur pour poursuivre le projet européen.

Dominique Rousseau, professeur de Droit constitutionnel à Montpellier, estime que « l'Europe sera constitutionnelle ou ne sera pas, sera fédérale ou ne sera pas ». Il est temps de transformer l'opinion publique en une collectivité de citoyens, de passer d'une capacité d'influence des citoyens en un pouvoir politique des citoyens. Pour cela, une Constitution européenne s'impose ; elle est :

- possible : il y a suffisamment de convergence entre les pays,
- nécessaire : instrument de pouvoir pour le contrôle de l'économie et de la globalisation. L'Etat-nation est en crise et n'est plus le bon échelon,
- faisable : Chambre des Etats, Assemblée élue (Parlement européen).

Elle permettra une répartition des compétences entre les divers niveaux : régional, national, européen, compétences partagées. Elle doit être précédée d'un large débat dans l'Union, décentralisé, porté par les associations, les élus. Comment y arriver ? Par la mise en place d'une « convention » (méthode utilisée pour la Charte) comprenant élus européens, nationaux, experts ? Par une initiative du Parlement européen ? Par une Assemblée constituante ? Le débat reste ouvert sur la méthode. Mais les « peuples européens en recherche d'unité dans leurs diversités » ne peuvent pas être tenus à l'écart de la construction européenne.

Tous ces objectifs, qui permettront à l'UE d'être un acteur crédible sur la scène internationale, tout en affirmant l'originalité de son unité et les valeurs communes sur lesquelles elle se construit, sont à notre portée. Les associations présentes se promettent de créer cet espace public de débat européen et de propositions.

Ce passage à l'action doit permettre de mobiliser les citoyens, de confronter les projets, de poser comme le fait Jo Leinen, Président européen de l'**Union européenne des fédéralistes**, la question essentielle : « qui détient la souveraineté, qui fait quoi dans l'Union, avec quelle légitimité ? ».

Cette mobilisation se manifesta dès le jeudi 7 décembre dans les rues de Nice : près de 10000 manifestants défilèrent à l'appel du **Mouvement européen international**, de l'**Union européenne des fédéralistes**, des **Jeunes européens fédéralistes**, du **Comité Nice 2000**, regroupant nombre de députés européens de toutes tendances, ainsi que des représentants des mouvements régionalistes. Le défilé fut joyeux, coloré, nombre de municipalités italiennes arboraient leurs bannières, des jeunes venus du Nord de l'Europe comme du Sud ou d'Europe centrale étaient présents.

Tout le monde se retrouva Place de la Libération sous une immense banderole « **Pour une Constitution fédérale de l'Union Européenne** » où diverses personnalités avaient tenu à manifester leur soutien : les députés Alain Lamassoure (UDF) et Cohn-Bendit (Verts) mais aussi Elmar Brok, Francesco Rutelli, député et maire de Rome, André Aschieri, député Vert des Alpes maritimes, Louis Le Pen, ancien ministre, sénateur (PS), Président de la **section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe - CCRE**, animateur des jumelages en France ; il rappela l'esprit des jumelages « au service de la construction d'une Europe fédérale, en partant de la commune, cellule de base de la démocratie » et appela, lui aussi, à ce que cette Europe soit dotée d'une Constitution.

A Nice, la société civile « pro - européenne » a marqué des points, par son succès et sa réflexion. Elle espère bien se faire entendre des Chefs d'Etat et de gouvernement et leur demande de faire preuve du courage nécessaire, afin de donner à l'histoire européenne sa véritable dimension citoyenne et ne pas rater cette chance offerte de réconcilier les Européens avec leur histoire, avec eux-mêmes et de réaliser l'union du continent tout entier.

Daniel HULAS

Trois des interventions de clôture prononcées à la manifestation de Nice

ALAIN LAMASSOURE

*Député au Parlement européen
co-animateur de l'Intergroupe Constitution Européenne (PPE, F)*

Mes chers amis, Nice est un succès et Nice est un succès grâce à vous !

Ce qui est important aujourd'hui à Nice, ce n'est pas ce qui se passe à l'autre bout de la ville, à l'Acropole, d'où il sortira des décisions de peu de portée. Un commissaire de plus ou de moins, 2 ou 3 points de vote de plus ou de moins, ça ne changera pas l'Europe. Ce qui change l'Europe, c'est le peuple européen dans la rue et je félicite à mon tour tous les jeunes et moins jeunes qui sont venus de toute l'Europe, et d'abord nos chers amis fédéralistes Italiens qui seraient venus encore plus nombreux s'ils n'avaient pas été arrêtés à la frontière. Et la police, comme cela arrive, a laissé passer les casseurs et arrêté les démocrates. L'image qu'il faudra que nous retenions de cet après-midi, c'est ce bâtiment. La construction européenne aujourd'hui, c'est ça ! C'est une gare, on sait d'où on part. On ne sait pas où on va. Il y a une façade et il n'y a plus rien derrière. L'Europe que nous voulons, c'est cette place où est réuni tout le peuple d'Europe, qui veut pouvoir élire librement ceux qui demain gouverneront l'Europe. Faisons-le tous ensemble ! A bientôt.

DANIEL COHN-BENDIT

Député au Parlement européen (Verts, F)

Chers amis, il y a environ trente ans, Martin Luther King disait dans un discours fameux : « *I have a dream* ! ». Nous aussi nous avons un rêve ; nous voulons que bientôt, avant la fin de cette première décennie de ce début de siècle, nous puissions entendre à la télévision : « *Ladies and Gentlemen, the President of the United States of Europe* ! ».

Voilà ce que nous voulons, et c'est pour cela que nous avons besoin d'une Constitution européenne, nous avons besoin d'une Europe souveraine pour pouvoir, dans un processus de mondialisation, influencer, structurer cette mondialisation d'une manière écologique et d'une manière sociale. Nous voulons une Constitution européenne pour un projet d'Europe écologique et sociale. C'est pour cela que nous nous battons. Nous disons à ceux réunis à l'Acropolis : « *Si vous sortez avec un mauvais compromis, vous ne serez plus réélus dans les années qui viennent* ! ». Le peuple européen en a marre des faux discours et des fausses révolutions !

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je dis simplement : nous ne sommes ici que l'avant-garde du peuple européen, nous sommes plus de cinq mille et nous représentons le vœu de dizaines de milliers, de centaines de milliers de femmes et d'hommes européens qui veulent que demain nous soyons de véritables partenaires des Américains. Partenaires, ça veut aussi dire la possibilité de dire non. Partenaires, ça veut dire aussi la possibilité d'influencer les choses. Nous avons été dépendants d'une seule puissance, nous voulons maintenant devenir une puissance européenne sociale, économique, et surtout écologique. C'est pour cela que nous nous battons, et c'est pour cela que nous sommes réunis à Nice. Merci.

JO LEINEN

*Président de l'Union des fédéralistes européens - UEF
Député au Parlement européen (Socialiste - PSE, D)*

Chers amis de tous les pays d'Europe, soyez les bienvenus à cette fantastique manifestation des fédéralistes européens, ici, à Nice.

Notre message est très clair : nous ne voulons pas d'une Europe des gouvernements, nous voulons une Europe des citoyens ! Nous ne voulons pas des traités européens, nous voulons une Constitution européenne ! Et nous disons aux gouvernements : « *Sortez de votre forteresse, sortez du bunker où vous avez choisi de vous réunir à Nice pour quelques jours. Ouvrez la porte, laissez participer les citoyens à la construction européenne. Ouvrez un débat, un vrai débat constitutionnel avec les citoyens, avec le peuple d'Europe.* » Nous disons, dans l'esprit d'Altiero Spinelli, que nous voulons une vraie Constitution fédérale, et pas seulement quelque chose qui s'appelle « Constitution ». C'est pourquoi nous ne voulons pas de la Constitution "Juppé-Toubon", parce qu'elle est une renationalisation et non pas un vrai progrès vers une Europe unie.

Nous voulons qu'après l'échec de Nice commence un processus constitutionnel. L'Intergroupe Constitution européenne du Parlement européen va poursuivre son travail dès mercredi prochain, à Strasbourg, et si les gouvernements n'ouvrent pas la porte, c'est notre rôle au Parlement européen avec d'autres parlements, nationaux, et avec la société civile de convoquer cette Assemblée constituante pour la Constitution européenne. Je remercie tous nos amis qui ont travaillé depuis des années pour ce but ultime de l'Europe fédérale. Nous avons déjà réussi beaucoup d'étapes : le suffrage universel pour le Parlement européen, le marché commun sans frontières, la monnaie unique et maintenant, nous nous battons pour un Gouvernement européen légitimé par un Parlement européen et par la Constitution européenne ! Tel est notre but et notre combat pour les années à venir.

Notre message est simple : « *L'Europe sera constitutionnelle ou ne sera pas. L'Europe sera fédérale ou ne sera pas.* » Avec ce message, continuons notre tâche et nous arriverons à notre but ! Merci beaucoup.

Le Comité fédéral de l'UEF s'est réuni à Munich le 31 mars : « APRES-NICE : UNE CONSTITUTION FEDERALE EUROPEENNE »

Une conférence européenne organisée conjointement par l'Union des fédéralistes européens (UEF) et les Jeunes européens fédéralistes (JEF), le 31 mars dernier à Munich, a été l'occasion pour plus de 100 participants venus de la plupart des pays membres de l'Union européenne et des pays candidats de débattre du projet de traité de Nice et de l'avenir de l'Union européenne.

Député au Parlement européen et Président de la Europa-Union Deutschland, Elmar BROK a estimé que les conclusions du Conseil européen de Laeken (décembre 2001) détermineront les résultats possibles du processus de l'Après-Nice en 2004. C'est pourquoi tous les efforts doivent être faits dans les prochains mois pour influencer ce processus dès le départ et dans la bonne direction. « On n'obtiendra l'adhésion des citoyens qu'en respectant à la fois les impératifs d'efficacité, de transparence et de démocratie » a-t-il commenté.

Pour Markus FERBER, Député européen et Président de la Europa-Union Bayern, « on ne peut laisser l'Europe entre de mauvaises mains, celles des Chefs d'Etat et de gouvernement ; l'Europe doit émaner des citoyens ».

Le Président européen des JEF, Paolo VACCA, a lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils décident de confier un mandat constituant à une Convention. Se référant au débat sur la nécessité de constituer un « noyau » des pays qui voudraient aller dans la direction fédérale, il a déclaré que « l'Europe a avancé jusqu'ici grâce à des initiatives de quelques gouvernements que les autres ont rejoint par la suite ; la division peut parfois être nécessaire pour faire avancer l'union, comme l'euro par exemple l'a prouvé » ;

Quant à Jo LEINEN, Député au Parlement européen, il a estimé que « ce ne sont pas ceux qui veulent une union plus étroite des Européens qui vont à l'encontre des traités mais bien ceux qui empêchent les premiers de progresser. Les potentialités de la coopération renforcée prévue par le traité doivent être utilisées. En cas de blocage par certains gouvernements, les solutions pour aller de l'avant pourraient même être trouvées en dehors des traités ».

Réuni au lendemain de cette conférence-débat, le Comité fédéral de l'UEF, sous la présidence de Jo LEINEN, a adopté sa stratégie pour l'Après-Nice.

L'UEF appelle le Parlement européen et les parlements nationaux à demander toutes les garanties nécessaires sur l'ouverture d'un processus constituant avant de se prononcer sur le traité de Nice ; elle invite tous les citoyens européens et leurs représentants élus aux niveaux local, régional, national et européen, ainsi que les organisations de la société civile, à participer au grand débat public sur les finalités de l'Union, à se prononcer en faveur d'une re-fondation de l'Europe sur la base d'une Constitution européenne.

Pour sa part, l'UEF a décidé en particulier :

- de participer activement au débat sur l'avenir de l'Union européenne en promouvant la création d'une fédération européenne ;
- de poursuivre et d'intensifier la campagne transnationale qu'elle a initiée en mars 1998, sous le nouveau titre-slogan « Pour une Constitution fédérale européenne » ;
- d'obtenir du Conseil européen de Laeken en décembre 2001 qu'il confie à une Assemblée constituante européenne, composée de représentants de la double légitimité des peuples et des Etats de l'Union européenne, le mandat de rédiger -en impliquant les représentants des peuples et des Etats candidats- un projet de Constitution européenne d'ici la fin 2003 de telle sorte que celui-ci fasse l'objet central de la campagne des élections européennes en 2004 et puisse être soumis le même jour au vote populaire dans tous les pays participant à la prochaine élection des membres du Parlement européen ;
- de préparer et de favoriser, dans la perspective de la déclaration de Laeken, la formation aux niveaux européen et national de comités des « Amis de la Constitution Européenne » en vue d'une action unitaire des syndicats, des ONG des divers secteurs et des organisations fédéralistes européennes.

Enfin, le Comité fédéral de l'UEF a demandé aux partis politiques de présenter des listes européennes de candidats pour l'élection du Parlement européen en 2004 et de désigner en tête la personnalité qu'ils présenteront au poste de Président de la Commission européenne.

L'OPINION DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE EUROPEENNES SUR LE TRAITE DE NICE ET L'AVENIR

La Jeunesse européenne fédéraliste (JEF) a organisé le mercredi 7 mars une table-ronde à Bruxelles dans les locaux du Parlement européen. Les débats ont été introduits par Pat COX, président du groupe libéral et démocrate du Parlement européen ; étaient également invités à participer aux débats : Niki KLESLE, secrétaire général de la JEF, Tobias FLESENKEMPER, secrétaire général du Forum européen de la jeunesse (EYF), Yonnet Polet, secrétaire général de l'Union européenne des organisations de jeunesse socialiste (ECOSY), Daniel TANAHATOE, Président de la *Liberal and Radical Youth Movements in the European Union* (LYMEC) et Rutger-Jan HEBBEN, Secrétaire général des jeunes du Parti populaire européen (YEPP).

Après que M. COX ait exprimé son opinion concernant le Traité de Nice qui « n'est pas suffisant pour créer une Europe transparente et efficace », l'ensemble des organisations participantes ont exprimé leur intérêt à être partie prenante d'un débat sur la future constitution européenne et à participer activement à une convention sur le même thème.



Jeunes Européens Fédéralistes - Young European Federalists
European Secretariat: Place du Luxembourg plein1, B-1050 Bruxelles/Brussel
Tel: +32-2-512.0053, Fax: +32-2-512.6673, Email: jef.europe@euronet.be

Préambule de la thèse de *Bertrand VAYSSIÈRE* sur l'histoire de l'UEF de sa création à 1956

Le samedi 16 décembre dernier, Bertrand Vayssière, agrégé d'histoire a présenté et soutenu brillamment une thèse de Doctorat sur l'histoire de l'UEF internationale de sa création, aux lendemains de la seconde guerre mondiale, à sa disparition suite à l'échec de la Communauté européenne de défense (CED) en 1954. Placée sous la Direction de Messieurs Gérard BOSSUAT et Rémy PECH, tous deux historiens et professeurs respectivement à l'université de Cergy-Pontoise et à l'université de Toulouse Le Mirail, cette thèse a obtenu la mention « très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité ». Nous remercions Bertrand Vayssière de nous avoir autorisé à reproduire ici le préambule de son travail où il explicite pourquoi et comment un jeune enseignant de sa génération s'est intéressé à l'histoire de l'idée européenne et des organisations fédéralistes. Nous espérons que sa thèse pourra prochainement trouver un éditeur car elle est d'une qualité et d'une originalité peu habituelle en France sur ces questions. Bertrand Vayssière a, en particulier, mis à contribution les archives de l'Union européenne des fédéralistes, réunies à Florence auprès de l'Institut universitaire européen, ainsi que le très riche fonds Altiero Spinelli qui y est également conservé mais qui reste encore trop méconnu et inexploité en France.

Fédéchoses

L'étude que nous nous apprêtons à mener nécessite quelques précisions initiales. Outre l'explication de ce qui nous a conduit à choisir ce sujet, la présentation des bases bibliographiques qui nous ont aidé à mieux le comprendre et celle des sources que nous avons utilisées, nous voudrions faire une brève analyse initiale des idées qui sous-tendent l'action de l'*Union européenne des fédéralistes* (UEF). Nous verrons que celles-ci ont un rôle important dans la détermination des stratégies et permettent même d'établir une chronologie du mouvement.

Dans un premier temps, nous voudrions donc expliquer pourquoi avoir choisi ce sujet. Ce choix étant par nature subjectif, nous nous permettons, le (court) temps de cette explication, d'employer la première personne du singulier. Beaucoup de nos contemporains estiment que le fédéralisme européen est une invention récente, découverte avec le Traité de Maastricht. Pour ceux qui ont vécu les polémiques qu'il a suscitées, ce

Traité marque effectivement l'apparition dans le débat public d'un nouvel objet politique, dont les contours restent encore assez flous. Jeune étudiant dans la section « *Europe communautaire* » à l'Institut d'études politiques de Paris au moment des faits (1990-1992), je fus témoin à double titre de la fascination générale pour cette expérience politique sans précédents : je suivais pas à pas les négociations du Traité, sa signature, et assistais enfin à la conférence du Président de la République, François Mitterrand, venu annoncer, le 5 juin 1992 dans le vénérable amphithéâtre Emile Boutmy, la décision de soumettre le Traité tant décrié au référendum des Français. Ce moment particulier dont je fus le spectateur fut cependant troublé par les agissements de la moitié de l'auditoire, gouailleur et facétieux, parisien en un mot, qui réserva au premier personnage de l'Etat un accueil pour le moins réservé : habillé des couleurs danoises (pays qui venait de montrer son euroscepticisme en refusant le Traité de Maastricht, par un autre référendum, le 2 juin), cette moitié-là, qui menait un "chahut" peu respectueux,

ne faisait qu'exprimer haut et fort la division d'un pays sur l'avenir qu'on lui préparait.

Ce débat a depuis lors marqué la France et l'Europe, à tel point que le Traité de Maastricht est devenu une référence dans le langage politique, aussi bien pour ceux qui veulent l'Europe que pour ceux qui ne la veulent pas (ou qui en "veulent moins"). Avec ce Traité sont tombés dans le langage courant quelques termes dont l'intrusion semblait marquer dans les consciences la prise en compte d'une réalité nouvelle, "déficit démocratique" étant le plus récurrent. Désignant le manque de transparence de la politique européenne ainsi que l'écran de fumée qui est censé masquer les institutions de Bruxelles (ou d'ailleurs) aux yeux du citoyen européen, "déficit démocratique" est un terme « à géométrie variable » : ou bien il dénonce une technocratie européenne qui, par essence, est nuisible, comme toute bureaucratie, ou bien il réaffirme de manière plus précise l'opposition de certains milieux à tout ce qui est européen, ou au contraire il s'accompagne de la revendication d'un véritable espace civique européen. La confusion est accentuée par le fait que les "pro" et les "anti-Maastricht" ne respectaient pas les barrières traditionnelles et ont fait voler en éclats l'unité de leurs formations politiques respectives. Aujourd'hui, il est devenu banal de constater, au sein des partis, la multiplication de schismes qui tournent, d'ailleurs, moins autour d'idées que de chefs. A l'époque, dans un paysage politique en apparence stable, cet étalage au grand jour des conflits internes faisait la pâture quotidienne des journaux.

Je n'ai jamais pu oublier cette atmosphère, ni l'importance d'un débat européen qui était un peu « aseptisé » depuis la querelle de la Communauté européenne de défense (CED). En effet, comment pouvait-on manifester, polémiquer, s'entre-déchirer pour une cause autre que nationale ou internationaliste ? Entre les deux, cet objet politique et géographique "européen" semblait ouvrir de nouveaux horizons à la réflexion politique et philosophique, perturbant certains débats nationaux et paraissant, par-là même, les renouveler.

On pourra éventuellement me reprocher de céder trop facilement à l'effet de mode : éternel débat où l'on ne s'accorde jamais sur la frontière qui sépare l'historien du journaliste, l'érudition de l'expérience personnelle. Je gagnerai peut-être à préciser que je situe le texte discuté à Maastricht parmi les nombreux traités politiques internationaux qui jalonnent l'histoire de la construction européenne, qu'ils aient d'ailleurs été appliqués ou pas. A vrai dire, autour du texte même du Traité de Maastricht, il y avait toute une ambiance : entre la chute du mur de Berlin, l'explosion de la Yougoslavie et celle de l'URSS, l'écriture de l'histoire européenne exigeait que l'on réexamine de nombreuses certitudes². La première me

semble être celle selon laquelle la construction européenne ne pouvait être faite que d'en haut : de Schuman à de Gaulle, il semblait effectivement que l'Europe fût un choix rationnel, le produit d'un équilibre savamment calculé. N'était-ce pas accorder trop d'importance aux excès très médiatisés de la négociation quotidienne, propre à une construction aussi complexe, négociation dont l'âpreté avec laquelle Mme Thatcher mettait à récupérer une partie de la contribution britannique au budget européen était un archétype³ ? Était-on bien dans le vrai lorsque l'on concluait que la construction européenne ne pouvait être qu'économique ? L'appel d'air qu'a représenté, en 1989, la chute du mur de Berlin, permettait donc de revoir certaines idées reçues sur l'histoire de la construction européenne, de son identité "occidentale" jusqu'à l'œuvre des Pères de l'Europe.

C'est dans cette atmosphère de doute qu'intervint dans le débat une notion en apparence toute neuve, et sûrement celle qui a provoqué le plus de polémiques : celle de « *fédération européenne* », qui paraissait alors aux yeux de certains être la seule forme d'organisation capable d'exercer une politique adaptée aux défis du moment, car elle était censée permettre aux Etats du Vieux Continent de ne pas disparaître peu à peu de la scène internationale. Cette idée de fédération européenne a récemment été relancée par le ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer. Son article publié dans *Le Monde*⁴ a immédiatement suscité des réactions, parfois très vives⁵. On peut noter ces réactions à l'idée fédéraliste pays par pays car elles reflètent la culture et l'histoire de chacun d'eux. Il n'est pas étonnant que, parmi ceux qui y étaient les plus réfractaires, figurent les plus anciens Etats-nations de l'Europe : la Grande-Bretagne n'a pas de mot assez méprisable pour désigner le fédéralisme, si ce n'est par le très irrespectueux "*F-Word*"⁶, alors que la France n'y voit que la marque des

sociologiques ou philosophiques, sans parler des programmes scolaires (programmes de seconde en France).

³ Considérant que la Grande-Bretagne versait trop à un budget majoritairement consacré à l'agriculture, secteur dans lequel ce pays a une faible part, Margaret Thatcher a voulu imposer le principe du "juste retour" ("I want my money back") : chaque Etat membre contribue pour une somme équivalente à celle dont il bénéficie des dépenses de la Communauté. La question fut finalement tranchée lors du Conseil européen de Fontainebleau (25-26 juin 1984), où il fut décidé que la Grande-Bretagne obtiendrait une compensation égale à 66% de la différence entre le versement et le bénéfice britanniques, disposition toujours en vigueur actuellement.

⁴ « L'Europe unie selon Joschka Fischer », *Le Monde*, 15 mai 2000, p.12, extraits du discours qu'il a prononcé le 12 mai à l'université Humboldt de Berlin.

⁵ En particulier, celle du ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement qui, le 21 mai 2000, déclarait que l'Allemagne ne s'était « pas encore guérie du déraillement nazi », avant de s'excuser publiquement le lendemain. « Des propos de M. Chevènement sur l'Allemagne provoquent une polémique », *Le Monde*, 23 mai 2000, p.8.

⁶ F pour Fédéralisme, la prononciation de ce mot étant assimilée à une insulte : l'utilisation de la seule initiale sert à désigner une réalité comprise de tous sans sortir des règles d'une conversation policée...

¹ Voyez le succès du terme péjoratif "eurocrate".

² Ce bouleversement général mit également à la mode de nouveaux concepts, comme celui de "l'identité européenne", qui a fait depuis une entrée en force dans les recherches historiques,

Girondins ou des Communards comme précédents historiques, et malheureux. Le fameux principe de subsidiarité (défini par l'article 3B du Traité de Maastricht), que l'on a semblé découvrir alors, bien qu'il soit de facture ancienne, heurtait donc de plein fouet une pratique politique que l'on avait perfectionnée depuis des siècles dans ces deux pays où centralisation et unité nationale allaient de pair. Pouvait-on donc imposer une formule nouvelle du Contrat social, non seulement à l'opinion, mais également à une classe politique formée à d'autres pratiques ? Le débat fédéraliste soulignait donc les contradictions du monde politique et les oppositions nouvelles qui se faisaient jour dans chacun des pays concernés par le Traité de Maastricht, sans oublier le contexte politique de l'époque avec lequel il fut intimement lié. Ce débat est loin d'être terminé à l'heure de la monnaie unique, mais il appelle une histoire du fédéralisme et de ses expériences en Europe pour comprendre l'honneur et l'indignité qu'on lui prête. Je voudrais montrer, à travers l'étude de l'UEF, que cette idée est ancienne et que les débats actuels à son propos peuvent être éclairés par le récit de ceux qui avaient déjà cours il y a un demi-siècle.

La Ligue fédéraliste de Bretagne (1931-1935). Antifascistes dès la première heure.

Introduction (et notes) de

Jean-Jacques MONNIER

(Historien.

Membre de l'Union démocratique bretonne)

En 1931, le Parti autonomiste breton (PAB), d'orientation fédéraliste connaît une crise financière et politique. Les éléments fédéralistes de gauche, déjà à la tête du parti jusque là, fondent alors la Ligue fédéraliste de Bretagne (LFB), menés par Morvan Marchal (le créateur du drapeau breton moderne), Goulven Mazéas et Morvan Duhamel. De leur côté, les nationalistes lancent le Parti national breton (PNB) qui reprend Breiz Atao, le journal de l'ancien PAB.

La LFB, qui ne rassemble qu'un quart des anciens adhérents de l'ancien PAB, publie désormais le mensuel La Bretagne fédérale. La double appartenance permet aux adhérents d'être également membres du parti radical-socialiste, de la SFIO ou du parti communiste. Ryckwaert, un adhérent de poids, résume l'originalité du mouvement : "La Bretagne, certes, mais il n'y a pas que la Bretagne". L'action se focalise sur le fédéralisme et le pacifisme, puis sur l'anti-fascisme, avec la participation à des comités anti-fascistes bretons.

Le journal ne paraîtra que trois ans et demi, laissant pourtant une production intellectuelle importante.

Dans son livre, Vers le social-fédéralisme paru en 1934, Goulven Mazéas dénonce clairement le fascisme et le nazisme, tout en critiquant fortement le système capitaliste.

« Libération nationale et sociale du peuple breton », titre La Bretagne fédérale en avril 1934, annonçant alors clairement la démarche politique qui sera celle de l'Union démocratique bretonne (UDB) de 1964.

La priorité donnée à l'antifascisme et au pacifisme expliquent la mise en sommeil du mouvement en tant que force organisée⁷.

Dans un article intitulé "Fascisme ou fédération..." et paru dans le n° 17 (6/11/1933) de La Bretagne fédérale, Edmond Coarer (alias Mondick Koarer) expose, en s'appuyant sur les exemples français et allemand, la situation politique de l'Europe dans ces années troublées avec une lucidité prémonitoire.

Au moment où s'écrivent ces lignes, Hitler est un jeune chancelier allemand qui incarne pour beaucoup, y compris la gauche française⁸, ce type de régime laïc musclé -mais légal- inauguré par Mussolini dans l'Italie des années vingt, et étendu depuis lors à bien d'autres Etats en Europe (Autriche, Pologne, etc.). Les fédéralistes bretons ont déjà saisi ce qui constituait plus qu'une nuance entre une dictature de droite traditionnelle et la logique totalitaire du national-socialisme.

FASCISME OU FEDERATION

"L'actuel état des choses amène tous et chacun, même les plus insoucians, à considérer et examiner de près les faits marquants de la politique contemporaine. Parmi ceux-ci se détache nettement le développement intensif de l'impérialisme et du fascisme. Ce sont deux formes politiques inséparables ; et l'une préparant l'autre, ce sont les deux phases de la maladie qui tuera le prolétariat, si celui-ci ne sait y opposer à temps et avec vigueur les remèdes nécessaires. Notre époque nous fournit deux types caractéristiques de ces formes de l'hystérie politico-capitaliste : l'impérialisme français ; le fascisme hitlérien.

L'impérialisme français, celui contre lequel nous nous dressons en tant que travailleurs et en tant que bretons opprimés, l'impérialisme français donc poursuit implacablement son œuvre de centralisation et d'uniformisation à outrance. Pour cela il n'hésite devant rien, aucun moyen ne lui répugne : oppression

⁷ Voir D'une guerre à l'autre, tome 5 de l'Histoire de la Bretagne et des pays celtiques (collectif, éditions Skol Vreizh, Morlaix, 1995).

⁸ Parmi les exemples les plus affligeants, le radical-socialiste Pierre Laval, le socialiste SFIO Marcel Déat, le communiste Jacques Doriot dont on sait la part qu'ils ont prise dans le régime de collaboration de 1940.

linguistique et culturelle ; oppression économique et sociale ; décimation systématique en temps de guerre. Tout lui est bon.

A vous syndicalistes, les prisons et les bagnes.

A vous socialistes sincères, à vous communistes, comme à nous militants bretons, le poteau, la guillotine et autres formes d'assassinat.

Si nous ne voulons pas être étouffés par le fascisme, il nous faut l'étouffer dans l'œuf et ceci en détruisant l'impérialisme. "Lutter sur la base des revendications sociales, mais aussi sur la base des revendications minoritaires. Arriver ainsi à pulvériser le monstre centralisateur et à créer la Fédération des Etats prolétariens. Dans l'union des peuples libérés, le fascisme ne sera plus qu'un mirage illusoire, qu'une page avortée de l'histoire ancienne. Et lorsque les peuples soumis à ces procédés ne courbent pas l'échine, lorsqu'ils refusent de lécher les bottes des canailles super-patriotardes, à la solde des marchands de canons, dont le conglomerat forme l'Etat français, alors pleuvent les coups qu'inventent les névrosés de la plus grande France. C'est alors qu'apparaissent les tortures infligées à nos frères de couleur ; les exécutions arbitraires d'Indochine ; la "pacification" du Maroc ; les dragonnades des gardes mobiles lors des grèves d'Alsace et le lâcher en liberté des matraqueurs royaux à Saint-Gwazec, assommant les protestataires bretons sous l'œil bienveillant de la police commise à notre sécurité par la dernière tranchée de la liberté !

Quel est donc le but de ces manœuvres, de la folie furieuse de cet impérialisme déchaîné, si ce n'est créer de toutes pièces un peuple qui soit Un ; qui n'ait qu'une façon de penser, une façon d'idolâtrer la patrie de nos soi-disant pères. Quel est donc son but si ce n'est de préparer la base solide ou veule, mais en fait (base) uniforme sur laquelle s'appuiera un gouvernement autoritaire : un fascisme français⁹.

N'avons-nous pas comme exemple frappant de cette politique, l'Allemagne supprimant les droits minoritaires de la Prusse, de la Bavière, du Wurtemberg, etc. pour assurer l'arrivée d'Hitler à la dictature ?¹⁰

La classe laborieuse française, divisée par des luttes intestines, offre une proie facile aux rapaces qui la guettent. Une base reste solide. C'est celle qu'offrent les réclamations des minorités nationales et coloniales. Il faut les consolider, leur donner de l'expansion, sinon le cataclysme est inévitable.

Et lorsque le fascisme viendra augmenter l'oppression de la domination française dans notre malheureux pays, quel sera le sort des travailleurs bretons ? A vous, travailleurs inorganisés, les coups de bottes et de crosses, le travail forcé, le chômage et la guerre.

⁹ On ne peut qu'être frappé par les termes de cette prévision, connaissant le régime de collaboration active qui s'instaura depuis Vichy sur la France, régime qui ne trouva d'équivalent dans aucun autre état occupé par l'Allemagne nazie.

¹⁰ Appelé au poste de chancelier par le président Hindenburg, Hitler exerce une sorte de dictature légale de janvier 1933 à la mort de Hindenburg en Août 1934.

Fascisme ou fédération, choisissez !

AUTONOMISME OU FEDERALISME ?

Extraits des archives de Pierre DEBEST, ancien responsable du Mouvement fédéraliste européen de Poitou-Charentes, en cours de transfert aux Archives historiques des Communautés européennes, à l'Institut universitaire européen de Florence. Pierre DEBEST a par ailleurs cédé sa bibliothèque à l'UEF-France.

La citation elle-même est extraite d'un article de Jean-Marie DAILLET, longtemps membre du Mouvement fédéraliste européen, député centriste à l'Assemblée nationale, et le commentaire qui la suit de Fédéralisme européen (édition de la Région parisienne), N° de septembre-octobre 1975.

« En vérité, avec les violences de la Corse et les attentats de Bretagne, le premier gouvernement à participation réformatrice paie les erreurs de tous ceux qui l'ont précédé et qui, sous prétexte de manifester l'autorité du Pouvoir face à quelques agitateurs, n'ont jamais engagé vigoureusement le pays dans l'édification d'un véritable pouvoir régional fondé sur le suffrage universel.

Comme si régionalisme signifiait autonomisme, séparatisme. 'la fin de la France' ! Une autre option existe, qui a fait ses preuves chez nos voisins sous des formules diverses. Le fédéralisme, tradition ancienne chez les uns, découverte récente chez les autres, a réussi à éviter aux vieilles nations européennes, toutes victimes du nationalisme jacobin qui faillit les détruire, l'inefficacité, les aléas du centralisme.

Sans doute ne fera t'on pas du jour au lendemain une 'République fédérale de France'. Sans copier l'Allemagne ou la Suisse, la Belgique ou l'Italie, nous ferions bien de considérer le succès incontestable pour l'ordre public aussi bien que pour la gestion, des structures régionales électives que ces pays se sont données.

Alors, un fédéralisme à la française, pourquoi pas ? »

« ...Nous avons relevé cet article signé de notre ami Jean-Marie DAILLET dans le numéro du 4 septembre de *Démocratie moderne*. Nous l' en félicitons, mais, que font ses collègues réformateurs du parlement et ceux du gouvernement pour contrer vigoureusement les Valéry GISCARD d'ESTAING, CHIRAC, et autres PONIAOTWSKI ou Roger CHINAUD qui n' envisagent toujours la région que sous la forme imaginée par feu de Gaulle... ».

LES NATIONALISTES FLAMANDS SONT-ILS CONTRE L' EUROPE ?

Dans les discours des nationalistes flamands -parfois aussi des nationalistes wallons- reviennent souvent les trois idées suivantes : la Belgique est un Etat artificiel qui doit un jour disparaître ; les défenseurs de cet Etat sont des éléments réactionnaires ; la Flandre -et donc la partie francophone du Pays- seront un jour des Etats membres de l'Union européenne.

Réponse à la première idée : Tous les Etats sont des constructions artificielles. Nul Etat n'est voulu par la nature. Les théories ayant trait à la dimension « idéale » des Etats sont toujours d'ordre politique. Elles visent à déterminer qui appartient à quelle entité politique et qui doit se sentir solidaire avec qui pour des raisons linguistiques, religieuses, historiques, culturelles (l'identité culturelle), à cause de l'existence de frontières naturelles, etc. La vraie raison cependant pour laquelle les humains sont solidaires ou devraient l'être est qu'ils connaissent la capacité de souffrance de leurs semblables et qu'ils sont à même de compatir à leur douleur et aux injustices qu'ils subissent. Le sentiment de compassion est spontané, peut-être inné, mais ce sont les leaders culturels et politiques qui expliquent qu'il sied de se sentir plus solidaire de personnes parlant la même langue, pratiquant la même religion, vivant dans la même prospérité économique, « habitant du même côté de la rivière » (Blaise Pascal), que d'autres êtres humains. Ici, se situe l'artificiel, l'imposé, l'inculqué. Regardez les enfants non encore endoctrinés ; comparez l'attitude de beaucoup de femmes avec celle de beaucoup d'hommes : elles prennent plus facilement leurs distances par rapport aux compartimentages voulus par les politiques.

Deuxième thèse : Les défenseurs de cet Etat artificiel belge sont des « belgicistes » réactionnaires. **Réponse :** dans toutes les fédérations du monde il existe des tensions entre des forces centrifuges et centripètes. Partout ces tensions sont considérées, si elles sont démocratiques, comme étant normales, utiles et enrichissantes. Partout sauf en Belgique. En Belgique les nationalistes flamands et francophones ont réussi à jeter le discrédit sur les défenseurs de l'unité et de la solidarité en les traitant de « belgicains » conservateurs. C'est probablement un des plus grands succès du nationalisme, succès obtenu uniquement en Belgique et nulle part ailleurs. A plusieurs endroits des forces centripètes et de conciliation sont à l'œuvre, en Afrique du Sud, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, en Irlande, en Israël..., mais nulle part on ne les traite de réactionnaires.

Il faut cependant reconnaître que les partisans de la conciliation et de la solidarité nationale sont en quelque sorte responsables de l'étiquette qu'on leur a collée. Trop souvent ils ont omis d'indiquer clairement qu'il ne s'agissait pas seulement de conserver un royaume et de chérir les souvenirs nostalgiques du passé, mais qu'il s'agissait de défendre un acquis de démocratie et de solidarité multiculturel et multilingue. Ils ne parvenaient pas à faire comprendre que la responsabilité de la Belgique transcendait ses frontières et que l'éclatement de cet Etat multiculturel serait de mauvais augure pour l'Union européenne qui risque aujourd'hui d'évoluer dans la direction souhaitée par Margaret Thatcher et de fait également par Jörg Haider et Jean-Marie Le Pen.

La désintégration de la Belgique multilingue ainsi que l'intégration européenne prennent toute leur importance face aux nombreuses fusions transnationales et à la création de puissants centres de décision au niveau économique. Ces centres peuvent créer de l'emploi, mais aussi fermer des entreprises et permettre leur dépérissement comme à Vilvorde et à Managie. Même les bourses de valeurs opèrent des fusions. Face à ces évolutions les démocraties, les partis politiques et les syndicats se trouvent démunis. Prétendre que ces circonstances ne nous obligent pas à opposer à ces concentrations de pouvoirs des parlements, des partis et des syndicats transnationaux et multilingues, revient à soutenir un point de vue antidémocratique et asocial, car comment les citoyens se défendront-ils, ne pouvant pas voter pour ou contre des partis politiques capables d'agir au niveau où les problèmes se situent, ni ne pouvant en créer.

Troisième idée : La Flandre doit devenir un Etat-membre de l'Union européenne. **Réponse :** la Flandre n'est en-effet pas trop petite pour devenir un Etat-membre. Mais un pays plurilingue comme la Belgique peut aussi être très valablement un Etat-membre. Dans les fédérations les entités composantes ne doivent pas être culturellement et linguistiquement homogènes comme le prétendent des gens d'extrême-droite défendant l'idée d'une Europe des régions et des ethnies. La Suisse compte des cantons bi et tri-lingues et en Afrique du Sud toutes les provinces sont plurilingues.

Question plus fondamentale : la Flandre se trouvera-t-elle au sein de l'Union européenne dans une situation plus avantageuse en se débarrassant de la Belgique ? Les autres Etats-membres admettront-ils qu'un Etat se scinde et crée de cette manière un précédent pour les autres Etats, se trouvant aussi sous la pression de forces nationalistes et centrifuges ? On dit qu'ils ne le permettront pas.

Mais partons de l'hypothèse que la Flandre obtienne son indépendance. Admettra-t-elle que cette indépendance soit immédiatement tronquée par les règlements et directives de l'Union européenne et par la Banque centrale ?

La Flandre sera-t-elle un membre loyal ou exigera-t-elle le maintien de la règle paralysante de l'unanimité lui permettant d'user du droit de veto ? La Flandre sera-t-elle en faveur d'une Europe plus démocratique ou admettra-t-elle que l'Union se dilue pour devenir une zone de libre-échange, dans laquelle non seulement les entreprises mais aussi les Etats-membres se feraient une concurrence libérale et nationaliste en usant de mesures ultralibérales de type social, fiscal et autre ? On pourrait l'attendre d'une Flandre qui revendique déjà maintenant l'autonomie fiscale et en matière de santé publique et d'assurance maladie.

La Flandre veut-elle une Europe vraiment démocratique avec un vrai parlement, un parlement capable d'orienter les politiques et non pas un « parloir » ? Si les nationalistes flamands sont en faveur d'une Europe fédérale et démocratique, veulent-ils alors participer activement au fonctionnement des structures multilingues de cette Europe et être présents dans les administrations, les groupes parlementaires, les partis et les syndicats européens qui seront tous multilingues ? Ou les nationalistes flamands (et wallons) pensent-ils que l'Europe n'a pas besoin de structures plurilingues et que l'avenir est aux parlements, partis, syndicats, administrations, mutuelles unilingues, buts qu'ils poursuivent en Belgique et qu'ils ont déjà atteints en grande partie ?

Si des nationalistes sont au niveau européen en faveur de structures multilingues pourquoi s'opposent-ils alors à toutes structures plurilingues au niveau belge ? Ou seraient-ils en réalité aussi contre ce qui est considéré comme étant le projet politique le plus prometteur de l'histoire humaine, l'unification pacifique et démocratique de notre continent ? Dans ce cas ils doivent le dire, comme certains d'ailleurs le font. Les nationalistes doivent sortir de leurs contradictions.

Ludo DIERICKX

(Président de Belgique B Plus. Ancien Secrétaire général du Mouvement fédéraliste européen -supranational. Ancien parlementaire Agalev -écologiste flamand. Article publié en collaboration avec *The Federalist Debate*).

Conseil du Mouvement fédéraliste mondial (WFM) à Kamakura (Japon)

Organisé par la section japonaise du *World Federalist Movement* le Conseil et le Bureau exécutif du WFM-MFM se sont tenus à Shonan Village près de Kamakura début octobre. Le prochain Bureau exécutif se tiendra début avril à New York et le Conseil à Ventotene fin août ou début septembre 2001. Le prochain congrès se réunira dans la région de Londres en juin 2002 alors que le dernier s'était déroulé à Chennai (Madras) et à New Delhi à l'automne 1999.

Après une allocution de bienvenue de Shusaku Kato, James Christie, son président (Toronto), a ouvert les débats du Conseil en déclarant : *« Sur la lancée des réunions de Rome de 1998 sur le Tribunal pénal international, nous avons vu notre Secrétariat jouer un rôle fondamental pour la réussite de l'Appel de La Haye pour la paix, tenu dans cette ville en mai 1999, et à l'occasion du Forum du Millénaire réuni aux Nations unies au printemps dernier ; il était extraordinaire d'être assis sur les bancs de l'Assemblée générale durant la session plénière et de sentir que, progressivement, la phrase 'Nous les peuples' se transformait en 'Nous le peuple' ».*

Bill Pace, Directeur exécutif, après avoir excusé Sir Peter Ustinov et la parlementaire canadienne Lois Wilson, respectivement Président et vice-présidente du MFM a rappelé leurs activités récentes pour le compte des fédéralistes mondiaux. Il a souligné le renforcement du MFM et son influence croissante au sein de la communauté des Organisations non gouvernementales. Il a indiqué que le mouvement avait dorénavant des finances saines, un secrétariat permanent de 12 personnes à New York et des consultants permanents à Lima et à Bruxelles pour ses actions sur le Tribunal pénal international (TPI). Bill Pace a rappelé que le *Forum du millénaire* organisé par les ONG en avait regroupé 1500 en parallèle au Sommet des Nations unies au printemps 2000 et qu'il était apparu clairement à cette occasion que des groupes de la société civile mondiale, de plus en plus nombreux, se rapprochaient des fédéralistes. En matière institutionnelle il a indiqué au sujet de la réforme du Conseil de sécurité que le MFM *« n'est pas favorable au maintien du droit de veto ni à l'accroissement du nombre des membres permanents »* ; il a dénoncé la solution actuellement envisagée d' *« ajouter, aux membres permanents actuels, l'Allemagne et le Japon, ainsi que trois autres Etats membres pour représenter les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine »* comme *« inapplicable et source de division »* et que, parallèlement, le MFM *« continue de soutenir la création d'une Assemblée parlementaire consultative des Nations unies (UNPA), idée que reprend l'Union inter-parlementaire en proposant d'être elle même cette assemblée consultative »*. Au sujet de la représentation des ONG au sein du système de l'ONU Bill Pace a indiqué que *« le MFM promeut une résolution sur un statut consultatif des ONG auprès de l'Assemblée générale »*. En ce qui concerne le financement des Nations unies, il a dénoncé une nouvelle fois la volonté des Etats-Unis de *« ramener de 25 % à 20 % leur contribution financière alors qu'ils représentent 29 % des PNB mondiaux cumulés »* et rappelé que *« l'Union européenne et le Japon payent des contributions supérieures à leur produits bruts »*. En matière de désarmement et de paix il a rappelé que les fédéralistes mondiaux soutiennent les projets du *Global Action for Prevent War* et du *Hague Appeal for Peace*. Au sujet du TPI Bill Pace a indiqué qu'un tiers des 60 ratifications nationales nécessaires à l'entrée en vigueur du TPI avait été dépassé et que *« la Coalition internationale des ONG pour le TPI (CICC) a annoncé en juillet dernier une campagne permanente de ratification afin que le traité de Rome soit ratifié d'ici à 2002. Durant cette période le MFM continuera à la demande de la CICC d'en assurer le secrétariat »*. Sur d'autres plans Bill Pace a insisté sur la nécessité de démocratiser les institutions financières et commerciales internationales tout en *« refusant que ces institutions deviennent le centre de la gouvernance mondiale alors même que l'ONU s'affaiblirait peu à peu et disparaîtrait »* et en matière d'environnement et de développement soutenable rappelé *« le soutien du MFM à la demande de quelques pays européens de création d'une Organisation mondiale de l'environnement que le MFM réclame depuis des décennies »*.

Rick Panganiban, *Membership Director* au Secrétariat général, a indiqué que des groupes et des ONG de plus en plus nombreux prennent en contact avec le MFM (Bolivie, Cuba, Islande, Suisse, Zambie, Japon, Philippines, Hawaï, Nigéria, Sierra Leone, Brésil, ex-URSS, Thaïlande, Ouganda, Grande-Bretagne...) avant d'indiquer qu'il attendait diverses demandes d'affiliation ou d'association dans les prochains mois (Cuba, Ouganda, Sierra Leone...) sur lesquelles les prochaines réunions auraient à statuer. En conclusion Rick Panganiban a également déclaré : *« je reste confiant que le MFM entre dans une nouvelle période de son histoire, une période de re-développement, une période durant laquelle beaucoup de nos objectifs se rapprochent plus que jamais et où de plus en plus de gens réalisent l'importance de nos objectifs et de nos programmes d'actions. La création d'une Union africaine récemment annoncée comme prochaine par l'Organisation de l'unité africaine souligne la valeur de la voie régionale à la fédération mondiale qu'ont toujours soutenu les fédéralistes européens »*.

Les débats des différentes instances du Mouvement fédéraliste mondial ont fait apparaître une approbation de la nouvelle formule du *Federalist Debate* sous la direction de Lucio Levi, au vu de ses deux premiers numéros mais aussi le besoin d'un développement de sa diffusion ; James W. Arputharaj, représentant du *Asian Youth Center*, organisation associée au MFM, et membre du Bureau exécutif a appelé le mouvement à participer à un *People's Summit* à Colombo (Sri Lanka) du 8 au 10 décembre à l'occasion duquel devaient être débattus en particulier les *« problèmes relatifs à la Fédération européenne et les leçons à en tirer pour d'autres initiatives fédéralistes régionales ou continentales »*.

Faisons renaître la confiance des citoyens dans l'Organisation internationale du commerce (OMC)

Erika MANN

(Parlementaire européenne allemande. Groupe socialiste. Article publié initialement dans *The Federalist Debate*)

Lors de la Conférence ministérielle de Seattle, à la fin de l'année dernière, une réunion de toutes les délégations parlementaires présentes a été organisée. Le Sénateur William Roth Jr., Président du Comité des finances du Sénat américain, l'a présidée tandis que la délégation du Parlement européen était dirigée par Carlos Westendorp. Le Directeur Général de l'OMC, M. Mike Moore, s'est également adressé à l'assistance et s'est déclaré très favorable à cette initiative. Environ 150 parlementaires provenant de 30 Etats-membres de l'OMC étaient présents. Sous la pression des manifestations de rues organisées par des organisations non-gouvernementales, les représentants démocratiquement élus des pays-membres se sont sentis dans l'obligation de compléter la structure institutionnelle de l'OMC, jusqu'à présent une simple organisation intergouvernementale, par une composante parlementaire. La création d'une telle Assemblée parlementaire avait déjà fait l'objet d'une demande émanant du groupe socialiste du Parlement européen et figurait dans le Rapport sur la prise de position européenne au Cycle du millénaire (*Millennium Round*) de l'OMC.

Au Parlement européen, la question d'une Assemblée parlementaire de l'OMC reste prioritaire. Nous suggérons de commencer par l'organisation d'une Conférence avec des parlementaires des Etats-membres qui pourrait se dérouler au printemps 2001. Nous en sommes actuellement au stade d'essayer d'obtenir une ligne budgétaire appropriée. Un soutien populaire à cette initiative permettrait de la faire réellement avancer. Il est crucial que les Parlements, les seuls corps directement élus, soient partie prenante dans le processus global de définition d'une nouvelle organisation du commerce mondial. La transparence est indispensable pour faire renaître la confiance.

Organisations régionales et mondialisation

Keith BEST

(Président du Comité exécutif du Mouvement fédéraliste mondial-WFM. Ancien membre de la Chambre des communes britannique. Ce texte, publié également par *The Federalist Debate*, est celui de son intervention au Séminaire international sur « Le fédéralisme et la démocratie internationale » de Ventotene en septembre 2000).

La Présidence française de l'Union européenne a récemment fixé ses priorités : la promotion et la protection des Droits de l'homme, la prévention des conflits, le maintien et la construction de la paix, la création d'un Tribunal pénal international (TPI), le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, l'environnement et l'éradication des maladies infectieuses. Tout cela rejoint les programmes des Nations Unies, de sorte que l'Union européenne se trouve au cœur du débat international.

Tout comme la bataille de Solferino a donné naissance à la Croix Rouge poussée par un sentiment d'horreur face au carnage, la Seconde Guerre mondiale a, elle, engendré un ensemble d'instruments internationaux et la création de la première coalition régionale d'Etats au monde depuis la Révolution américaine - non pas une espèce d'alliance internationale entre Etats, souvent secrète, telle que celles qui avaient caractérisé le 19^{ème} siècle ou un regroupement d'Etats sous l'aile d'un Etat dominant comme le Saint-Empire romain germanique ou l'unification de l'Allemagne sous la férule prussienne mais la création d'une entité basée sur des droits égaux et soutenue par une bureaucratie institutionnalisée devant alléger non pas à un Etat mais à chacun d'entre eux. Les Européens étaient déterminés à réduire au minimum l'éventualité d'un nouveau conflit et à établir des normes internationales mondialement applicables : la « régionalisation » a eu lieu en Europe car le climat politique, l'expérience historique et le déroulement des

événements s'y prêtaient. Cette « régionalisation » pouvait-elle se développer ailleurs dans le monde ?

La leçon à tirer de l'intégration européenne c'est qu'il faut une expérience historique partagée, un intérêt commun ou une menace commune, voire ces trois éléments à la fois pour qu'il y ait une incitation à ce qu'un groupe d'Etats s'unisse. Ceci fut également vrai pour la naissance des Etats-Unis d'Amérique. De plus, les Etats doivent se faire suffisamment confiance pour renoncer à une partie de leur souveraineté - ce n'est pas le cas d'un Etat-nation naissant qui vient tout juste d'acquiescer son statut d'autonomie.

De plus en plus, les régions de l'Union européenne sont de confessions diverses, ce qui ne se fait pas sans tension, mais il y a aujourd'hui des Musulmans résidant dans des Etats européens de tradition judéo-chrétienne. Il y a probablement de nombreuses raisons valables invoquées contre l'entrée de la Turquie et de ses 62 millions d'habitants comme membre à part entière de l'Union, comme son passé en matière de Droits de l'homme, mais la religion n'en fait pas partie.

Les différentes langues et cultures ne sont pas non plus un obstacle à l'intégration. La prolifération des différentes langues européennes au sein de l'Union pose peut-être des problèmes techniques au Parlement européen mais n'empêche pas en tant que telle l'intégration. Certes, l'Europe a un héritage commun venant de la Grèce, de Rome, de l'art, de l'architecture, de la littérature et de la musique mais l'importance de cette culture commune est venue des valeurs partagées que cela a procuré. En ce qui concerne la justice, l'émergence du concept de la liberté individuelle et les impératifs religieux s'y rattachant, sont les valeurs du siècle des Lumières. Ces valeurs ont permis aux dirigeants politiques de travailler ensemble mais n'ont pas été essentielles. Elles n'ont pas empêché les conflits -

les armées s'opposant étant même parfois entrées en conflit au nom du même Dieu. Elles ont sans doute facilité la création de la Communauté économique européenne, mais la motivation économique renforcée par la vision politique de rendre impensable un autre conflit armé ont été des facteurs plus importants.

Si d'autres combinaisons d'Etats sont possibles, les intégrations régionales vont-elles dans le sens de structures mondiales et d'un gouvernement mondial ou représentent-elles autant d'obstacles dans cette direction ?

L'Union européenne se partage plus de 30 % du produit national brut et contribue à 36,5 % du budget des Nations unies. Elle finance plus de 39 % des dépenses de l'ONU pour le maintien de la paix. Des cinq membres permanents au Conseil de sécurité, deux sont membres de l'Union - ce qui représente un puissant lobby régional dans le monde. Sans un réalignement économique et politique mondial radical il semble peu probable qu'un autre groupe régional d'Etats, même intégrés en fédération, puisse contester une telle prééminence. Par conséquent, le scénario auquel nous serions certainement confrontés, si d'autres groupes d'Etats suivaient le modèle européen, ce serait un déséquilibre considérable entre ces groupes régionaux. Ceci entraverait-il l'évolution d'une *gouvernance* mondiale ? La réponse est brève : c'est « non ». La *gouvernance* mondiale n'est pas la même chose qu'un *gouvernement* mondial que bon nombre de fédéralistes revendiquent comme objectif final (voir le rapport de la Commission sur la *gouvernance* mondiale, « *Our Global Neighbourhood - the basic vision* » page 7).

Par conséquent, la *gouvernance* mondiale est une approche pragmatique - observer les mécanismes mondiaux dont nous disposons déjà et les adapter et fonder sur leur base - par exemple, en introduisant le Groupe des 8 au sein du système des Nations unies, mais en le soumettant aux mécanismes que nous aimerions voir institués plutôt qu'à ceux dont l'ONU dispose actuellement, en rendant ce Groupe plus démocratiquement responsable envers le monde dans son ensemble.

Ceci démontre le besoin d'un changement et d'une adaptation permanent aux institutions mondiales pour garantir une constante adéquation. Toute organisation qui ne véhicule pas une capacité à s'adapter aux changements est vouée à subir le même sort que les dinosaures : l'extinction.

C'est dans son approche plus vaste et adaptée visant la *gouvernance* mondiale que le modèle de l'Union européenne montre l'exemple en partant d'une simple organisation pour l'amélioration du commerce et en allant vers une institution ayant progressivement tous les aspects d'une fédération. Le projet initial d'Altiero Spinelli, comme celui d'autres pères de l'Europe, était plutôt de faire une union politique en même temps qu'une union économique.

On voit ainsi comment un groupe régional d'Etats peut s'institutionnaliser même s'il existe des différences de compréhension et d'expression entre eux. La différence entre l'approche Kohl-Mitterrand visant un rapprochement plus étroit et l'approche Thatcher visant le strict maintien d'une souveraineté nationale n'a jamais ébranlé les principes étayant l'Union européenne : ce fut, bien-sûr, Mme Thatcher qui signa l'Acte unique européen qui établit encore davantage l'institutionnalisation et donna même son nom à l'Union. Le terme « union » ne peut avoir qu'une seule signification en termes d'intégration - il va bien au-delà d'une simple coopération économique. Il y a 150 ans, en Amérique du nord, une sanglante guerre civile a éclaté non pas, comme certains l'avancent, au nom de l'émancipation des Noirs mais bien plutôt au nom de la nature de l'union politique ; la question était de savoir si les Etats avaient le droit de faire sécession. Nous savons que ce que signifie une union.

Le Parlement européen est le premier exemple d'une assemblée d'hommes politiques élus au niveau national pour veiller au bon fonctionnement de deux traités internationaux qui soit devenu un Parlement transnational à part entière, directement élu et ayant le pouvoir de dissoudre la Commission européenne et de rejeter le budget de l'Union.

D'autres regroupements régionaux d'Etats se constitueront-ils et adopteront-ils le modèle européen en suivant son évolution ? L'Association de libre-échange nord américaine (NAFTA) comprend des accords sur l'environnement et le travail mais elle est dominée par un pays et il est peu probable qu'elle débouche sur une union politique.

Souvent, toutefois, nous adoptons un point de vue trop euro-centriste du monde. En réalité, il y a déjà des groupes régionaux d'Etats, même si aucun n'est peut-être aussi sophistiqué que l'Union européenne. Leur dénominateur commun c'est d'être le catalyseur d'une coopération économique plus qu'autre chose, à l'exception des alliances plus particulièrement constituées pour la défense mutuelle telle que l'OTAN. L'Association de coopération économique Asie Pacifique (APEC) vise à établir une zone de libre-échange d'ici 2020 et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'est décidée en 1992 pour établir une Zone de Libre-échange (AFTA) qui devrait être effective en 2003.

En 1995 l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay se sont entendus pour créer un Marché Commun (MERCOSUR) et sont également, avec 31 autres Etats, membres de l'Organisation des Etats Américains (OEA) qui, en 1994 à Miami, ont envisagé la création d'une zone de libre-échange trans-américaine. La CARICOM a vu le jour en 1973 pour réaliser une coopération économique par le biais du Marché commun des Caraïbes.

La grande énigme c'est l'Afrique. Il n'y a guère eu, à ce jour, de signes d'une coopération pan-africaine malgré l'établissement en 1963 de l'Organisation de l'unité

africaine (OUA) qui compte aujourd'hui 53 membres mais qui a été constamment gênée par des problèmes budgétaires. Néanmoins, en 1991, l'Assemblée des chefs d'Etats a adopté un Traité de la Communauté économique africaine pour qu'une telle communauté soit instituée après ratification des deux-tiers de ses membres ; en 1983, elle a établi un mécanisme de prévention et de résolution des conflits ainsi qu'un fonds pour la paix et le 12 juillet 2000, au Togo, les dirigeants africains ont signé un accord visant à la création d'une union sur le modèle de l'Union européenne (un parlement pan-africain, une cour de justice, une banque centrale et un fonds monétaire). Une fois encore, il faudra que cet accord soit ratifié par les deux-tiers des Etats et il serait trop optimiste de préciser en quelle année on peut l'espérer.

Par conséquent, c'est plutôt dans certaines parties de l'Afrique, que dans l'Afrique dans son ensemble, que l'on pourra voir apparaître des regroupements d'Etats. Bien que l'Afrique du Sud ne fasse pas partie de la Zone de commerce préférentiel de l'Afrique de l'est et de l'ouest (PTA) constituée de 20 Etats, dont l'objectif est de promouvoir la coopération commerciale, économique et régionale, elle appartient au Marché commun de l'Afrique de l'est et du sud (COMESA) formée de 24 Etats qui est une zone de libre-échange avec des tarifs extérieurs douaniers communs.

D'autres Etats, au nombre de 16, appartiennent à la Communauté économique des Etats africains (ECOWAS), qui vise à éliminer les restrictions en matière de commerce et de circulation des capitaux et des personnes entre les Etats membres ainsi qu'à harmoniser leurs politiques sur les questions économiques, industrielles ou d'infrastructures : la révision de son Traité en 1993 inclut la prévention et le contrôle des conflits régionaux ainsi qu'un impôt communautaire et l'établissement d'un parlement régional, d'un conseil économique et social et d'une cour de justice. Une fois encore il a été tiré partie de l'expérience de l'Union européenne.

Même si l'on ne peut interroger les astres et savoir comment certains de ces groupements d'Etats évolueront dans l'avenir, il y a fort à parier que nombre d'entre eux, partis d'un besoin commun sur des questions économiques et commerciales, se tourneront probablement progressivement vers une coopération politique plus étroite.

La régionalisation ne constituera pas une menace à une *gouvernance* plus étendue et, à l'avenir, elles seront au contraire étroitement complémentaires.

Le développement d'une réglementation sur les droits de l'homme en est un bon exemple. Il n'y a maintenant aucun débat sérieux sur l'applicabilité mondiale des instruments internationaux en matière de droit de l'homme, de crime contre l'humanité ou même en matière de droits civils et politiques. Cette bataille a été gagnée. Ces valeurs sont maintenant des normes ou des critères mondialement acceptés, ou presque ; le TPI, pour lequel le mouvement fédéraliste Mondial (WFM)

s'est profondément engagé, a obtenu un soutien mondial et tout particulièrement de la part de l'Union européenne.

Ni les institutions mondiales, ni les peuples du monde, n'ont de raison de redouter la création de nouvelles organisations régionales d'Etats. Elles permettront aux pays les moins industrialisés d'avoir davantage leur mot à dire dans les négociations mondiales, comme cela a été le cas avec le Mouvement des pays non alignés, dont l'impact sur de nombreuses questions a été plus que proportionnel à sa force économique et militaire et, par ailleurs, la prévention et la résolution des conflits peut souvent être plus efficace au niveau régional qu'au niveau mondial.

Les intégrations régionales et le Moyen-Orient

Yossi AMITAY

(Universitaire. Directeur du Centre universitaire israélien du Caire.

Ce texte, publié également par *The Federalist Debate*, est celui de son intervention au Séminaire international sur « Le fédéralisme et la démocratie internationale » de Ventotene en septembre 2000)

Cela fait un certain temps que je suis les débats sur les questions relatives aux processus de mondialisation et d'intégration régionale dans lesquels l'Europe joue un rôle clef. Je dois avouer que j'observe ces discussions avec une certaine envie. Pour ma part, la vision d'un système mondial unifié et constitué de regroupements régionaux allant au-delà du fanatisme linguistique, religieux ou ethnique, dans lequel tout groupe ou association humaine se verrait garanti une liberté d'expression optimale, est l'idéal auquel j'aspire depuis longtemps.

L'Union européenne touche au but dans ce processus historique, et ce n'est nullement son objectif final. Mais, même si elle fonctionne aujourd'hui, l'Union européenne est censée servir de modèle à des processus similaires qui, à un moment donné, il faut l'espérer, se produiront dans d'autres régions, y compris au Moyen Orient. « Il faut l'espérer », ai-je écrit. Les processus qui ont réellement lieu au Moyen Orient depuis ces dernières décades justifient-ils vraiment ces espoirs ? Le Moyen Orient d'aujourd'hui est-il vraiment au seuil d'une intégration régionale, dont les principales caractéristiques seraient la réduction volontaire de l'autorité souveraine des Etats-nations individuels en faveur d'ensembles de regroupements régionaux et le remplacement des intérêts locaux particuliers par des intérêts régionaux partagés ? Les peuples du Moyen Orient sont-ils vraiment mûrs pour une telle transformation ?

Précisons par avance qu'il n'existe pas de réponses toutes faites ni sans équivoques à ces questions. On peut s'éparpiller dans toutes les directions, qu'il s'agisse d'une approche optimiste, loin de la réalité de terrain ou d'une

approche pessimiste, reflétant une perception statique des réalités courantes et oubliant les dynamiques interactives des évolutions historiques. Il me semble que pour se faire une opinion sensée il convient de faire de prime abord une brève étude des évolutions régionales significatives des dernières décades.

De nombreux spécialistes du Moyen Orient se rejoignent sur l'idée que le processus le plus important dans cette région depuis la première Guerre mondiale est la chute de l'Empire ottoman et l'émergence d'un nouvel ordre régional. La naissance d'Etats-nations spécifiques, remplaçant ce qui n'était précédemment qu'une simple entité politique est la manifestation la plus éloquente de ce nouvel ordre. L'Empire ottoman était hétérogène dans sa composition ethno-culturelle, et homogène dans sa source d'autorité double partagée : la foi islamique et le système étatique d'une part et la fidélité envers la dynastie royale d'autre part. S'il est vrai que la chute de l'Empire ottoman est due au fait qu'il s'agissait d'un pays membre de la coalition ayant perdu la première Guerre mondiale il est vrai, aussi et rétrospectivement, que cette chute n'a pas été une surprise étant donné que les processus nationaux et extérieurs qui l'ont finalement mené à sa perte se sont produits tout au long de plusieurs décennies.

L'émergence d'Etats-nations arabes après la première Guerre mondiale était le reflet d'un concept caractéristique de la communauté internationale de l'époque qui partageait des valeurs démocratiques et libérales mais renfermait aussi une contradiction inhérente. Ce concept comprenait le droit de tous les peuples à l'autodétermination nationale ainsi que la prédominance des intérêts stratégiques, économiques et culturels des super-puissances coloniales, principalement la France et la Grande Bretagne. Ce dualisme, s'ajoutant à des contradictions fondamentales inhérentes aux sociétés arabes, constituait des pierres d'achoppement au développement des Etats-nations récemment créés. On peut en mentionner un certain nombre : tout d'abord, les groupes sociaux dirigeants traditionnels, bien que considérablement affaiblis, gardaient toujours leur légitimité et leur autorité traditionnelles, alors que les autres groupes, représentant les tendances libérales et constitutionnelles, n'avaient pas encore assez de force, ni gagné suffisamment d'autonomie. Ensuite, le tout début de la création de ces Etats-nations arabes, le tracé de leurs frontières et la formation des structures de leur pouvoir national, tout cela était le fruit et laissé à l'initiative des super-puissances européennes qui se sont partagé les zones et les régions de domination directe. Les sociétés arabes ont mis un certain temps pour s'adapter à cette nouvelle réalité qui n'avait quasiment rien à voir avec la réalité socio-politique qu'elles avaient pu connaître. Puis, l'émergence d'institutions sociales et politiques dans les nouveaux Etats-nations s'est produite simultanément aux luttes de libération nationale contre la domination étrangère et, dans une moindre mesure, à celles contre les dirigeants traditionnels locaux.

Ces luttes ont fixé à ces sociétés un programme type et une liste de priorités qui ont retardé les luttes sociales nationales et ont bloqué les voies de la mobilité des

nouvelles forces sociales. En avant dernier lieu, les Etats-nations arabes émergents ont été pris, dès le début, dans un débat, aussi bien entre eux qu'au sein d'un même Etat-nation, sur la question du pan-arabisme et contre le caractère distinctif de chaque peuple arabe. Ce débat se poursuit aujourd'hui, bien-qu'il semble avoir perdu de son intensité initiale. Cela a donné lieu à de nombreuses tensions internes et inter-arabes. Enfin, l'émergence d'Etats arabes a pris place, dès le commencement, dans un contexte de confrontation historique concernant la Palestine, entre les mouvements nationaux juifs et arabes. On a considéré pendant assez longtemps que ces deux mouvements nationaux s'excluaient l'un l'autre. Ce conflit, qui s'est terminé par la tragédie palestinienne de 1948 a assombri considérablement le développement socio-politique des sociétés arabes pendant de nombreuses années. Mon objet ici n'est pas de faire la chronique détaillée des processus et des événements qui se sont déroulés pendant presque tout le XX^{ème} siècle. Il vise plutôt à éclaircir le contexte des problèmes que rencontre notre région actuellement étant donné les processus accélérés de mondialisation et d'unification régionale dans d'autres parties du monde et principalement en Europe.

Quelle est la situation actuelle ?

Certaines des réalités historiques mentionnées ci-dessus, décrites comme des obstacles bloquant le développement des Sociétés du Moyen Orient, ont subi des transformations essentielles qu'il ne faut pas négliger. En tout premier lieu, tous les peuples de la région, exception faite des Palestiniens, ne vivent plus aujourd'hui sous domination étrangère. Les pays ont été les témoins du développement de nouveaux groupes sociaux qui avaient été quasiment négligeables après la première Guerre mondiale ; nombre d'entre eux ont fait une expérience libérale dans les années vingt et trente, ce qui, généralement parlant, a débouché sur une impasse au début des années cinquante et a abouti à des régimes militaires radicaux. Ces régimes ont nourri des visions nationalistes messianiques mais n'ont finalement pas réussi à garantir la stabilité et la prospérité. Ce fut une période historique frénétique, au cours de laquelle un régime militaire était bientôt renversé pour être remplacé par un autre, jusqu'à ce que l'un d'entre eux réussisse enfin à survivre assez longtemps pour amener à une période de transition vers la résurgence d'un gouvernement civil. La démocratie libérale n'a encore été mise en place dans aucun pays arabe mais ils ont déjà fait une bonne partie du chemin qui les mènera vers l'émergence et le développement des groupes sociaux à la fois capables et désireux de promouvoir une démocratie et les droits de l'homme. Les Etats-nations en question, dans cette période sensible de transition allant de l'autoritarisme militaire au règne de la société civile ont été mis à rude épreuve par des groupes Pan-arabes, d'une part, et par des groupes islamistes radicaux, d'autre part. Jusqu'à présent l'Etat-nation, en tant que structure politique, a montré une viabilité remarquable à laquelle de nombreux observateurs ne s'attendaient pas étant donné la ferveur messianique des mouvements islamiste et Pan-arabe.

En dernier lieu, mais tout aussi important, la région a, disons pendant la dernière décennie, expérimenté un processus de paix qui mettra peut-être enfin un terme au conflit arabo-israélien. Ce processus est toujours en cours et il est loin d'être terminé. Il semble qu'un conflit si profondément enraciné, touchant des nerfs aussi sensibles et des questions aussi intimement liées ne peut se résoudre instantanément. Le processus de paix pourrait se comparer à un tango avec des danseurs faisant deux pas en avant et un pas en arrière. Dans un avenir prévisible nous serons peut-être les témoins de nouveaux hauts et de nouveaux bas. Toutefois, le processus va dans une direction générale très claire. Il faut cependant préciser que l'aboutissement du processus de paix en cours entre Israël et tous ses voisins arabes n'implique pas forcément un changement immédiat des cœurs. Les accords de paix, si on y parvient un jour, seront très fragiles et sur le terrain il faudra faire face, pendant les années à venir, à de nombreuses difficultés résultant de leur mise en application. Si des accords de paix en bonne et due forme ne sont pas la condition suffisante à la création d'un nouveau tissu de relations humaines ils en sont pourtant l'une des conditions indispensable.

D'un point de vue strictement personnel je dirais, qu'en ce qui me concerne, le fait d'avoir eu le privilège d'exercer la fonction de Directeur du Centre universitaire israélien du Caire pendant ces trois dernières années est un modeste dérivé du processus de paix. Ce petit exploit, non exempt de difficultés et d'obstacles, est pour moi un rêve devenu réalité. Tout au long de ces années j'ai eu des discussions ouvertes avec des amis et collègues égyptiens et il m'est apparu clairement que le slogan souvent entendu au Caire, et dans d'autres capitales arabes, selon lequel la paix pour les arabes est un choix stratégique reflète vraiment quelque chose de très réel et de très solide. Tout d'abord, cette orientation vers la paix a fait de l'Egypte et d'autres pays arabes une cible attrayante pour les investissements massifs de la part de la communauté économique internationale. De là, découle certainement l'effet de levier sur la croissance économique qui fournit un meilleur cadre pour affronter les maux traditionnels dans ces sociétés, à savoir, la pauvreté, la maladie et l'ignorance. Ensuite, certains cercles en Egypte, et probablement dans d'autres pays arabes, croient fermement que l'élargissement de l'accord de paix et de la coopération régionale contribueront positivement à l'élargissement de l'extension de la démocratie, de la participation politique et des droits de l'homme dans leurs pays respectifs. A leur tour, ces changements auront des aspects positifs sur le développement de l'économie et des ressources humaines et ainsi de suite. Ceci n'implique pas l'acceptation par les arabes des positions de négociation israéliennes, ou vice versa, mais tout porte à croire qu'il s'agit d'une approche pragmatique vers la paix et de là

découle le fait qu'il y a à terme de fortes chances de poser les bases d'une coopération régionale.

Je souhaiterais consacrer mes derniers commentaires aux perspectives de l'établissement d'un système d'intégration régionale au Moyen-Orient. Il y a sept ans, faisant suite à la conclusion de la Déclaration des principes d'Oslo entre Israël et l'OLP, le dirigeant israélien Shimon Peres, l'architecte de cet accord, avait lancé le slogan d'un « Nouveau Moyen-Orient ». Peres était sans doute influencé par le précédent de l'Union européenne et par le vent de mondialisation qui soufflait dans le monde entier. Le slogan scandé par Peres n'a pas reçu un accueil très chaleureux, ni en Israël, ni dans le monde arabe ; même si tout le monde a compris que la paix et la réconciliation sont historiquement inévitables, les immenses épreuves à divers niveaux ont fait naître toutes sortes de craintes et d'appréhensions face à ce que l'avenir nous réserve.

La région du Moyen Orient, principalement arabe et islamique, mais qui comprend également des entités qui ne sont ni arabes ni islamiques, se dirige-t-elle vers une organisation régionale ? Cela semble très prometteur, mais, il reste encore du chemin à parcourir. Les pays de la région doivent d'abord subir une succession de processus nécessaires en termes de compromis économique et de changements de culture politique à la fois au sein des divers pays et dans leurs relations entre eux. Il semble qu'un certain « seuil critique » reste à franchir en ce qui concerne les niveaux de croissance économique, le revenu *per capita*, les règles du jeu démocratique, les droits de l'homme individuels et collectifs, etc... Quant à moi, je suis d'avis que la clef d'un tel progrès repose sur la réalisation du processus de paix dans notre région et sur la réconciliation historique tant attendue entre le monde arabe et Israël. Paradoxalement, une telle réconciliation contribuera peut-être à résoudre les rivalités inter-arabes et à mettre en place tout l'ensemble régional des relations sur une base complémentaire plutôt que concurrente.

Un dernier commentaire concernant le rôle éventuel de l'Europe dans ce processus. Etant donné les épreuves actuelles et prévisibles liées à la création d'une structure régionale commune pour Israël et ses voisins arabes, il semble utile d'encourager, pour une période de transition, la création d'une structure méditerranéenne, partagée par tous les pays du Moyen Orient et du nord de l'Afrique avec les pays de l'Europe situés le long du Bassin méditerranéen. Une telle période provisoire n'absorbera pas seulement le choc d'une rencontre réconciliatrice entre les états arabes et Israël mais elle inspirera également une nouvelle culture politique partagée par tous les futurs participants au regroupement régional du Nouveau Moyen Orient.

**Vicente Fox,
Président mexicain,
pour le renforcement de
l'Association
de libre échange nord-américaine**

Vicente Fox, le Président néo-élu du Mexique qui a battu le parti quasi-unique au pouvoir depuis plus de 70 ans et qui est entré en fonction le 1^{er} décembre 2000, a exposé les grandes lignes de sa stratégie et de ses objectifs pour la zone Nord-américaine. Il imagine un projet à long terme (20, 30 ou peut-être 40 ans) qui aboutirait à une association similaire à l'Union européenne (peut-être même avec une monnaie commune) et qui devrait aller au-delà du concept commercial.

Dans un discours, tenu en juillet dernier, il a déclaré qu'il essaiera de consolider l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de différentes manières, tout d'abord en permettant des projets d'infrastructure financière pour son pays, ensuite en investissant dans les ressources humaines de manière à mettre un terme aux problèmes de migration. Actuellement, les barrières levées par les USA contribuent à une augmentation de l'immigration illégale en provenance du Mexique, alors que la solution est la création d'emplois et la réduction des différences entre les trois pays concernés.

En outre, le but de Fox est le renforcement des relations avec le Canada dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et des ressources naturelles, domaines dans lesquels ce pays est fort, afin de conduire le Mexique vers le développement.

Espérons que ces paroles se transformeront en projets concrets et que le scepticisme des Etats-Unis et du Canada s'évanouira. Il est clair que c'est la seule solution susceptible de mettre un terme aux tensions à la frontière nord du Mexique. L'intégration rendrait certainement la démocratie mexicaine plus efficace et ouvrirait la voie à la création d'une Fédération nord-américaine.

**STRATEGIE
FEDERALISTE :**

**TAXE TOBIN OU
MONNAIE MONDIALE ?**

Le numéro de *World Federalist News* (New York) de l'automne 2000 écrit, dans un article intitulé « *Tobin Tax Campaigns Take Off* », que les fédéralistes devraient soutenir une campagne en faveur de la Taxe Tobin et qu'ils devraient ainsi se battre pour la création d'une taxe sur les transactions monétaires internationales (CTT, *Currency Transaction Tax* ou Taxe sur les transactions financières).

Il est opportun d'approfondir cette question avant de s'engager dans une aventure ambiguë. Le fait que la Taxe Tobin soit devenue un slogan si populaire parmi les adversaires de la mondialisation libérale ne doit pas suffire à en faire un objectif stratégique pour les

fédéralistes. Les fédéralistes doivent en effet privilégier des propositions qui amènent à dépasser le cadre de l'Etat national par la création d'instruments supranationaux de gouvernement ou de régulation de l'économie. La proposition d'un impôt sur les transactions monétaires a au contraire une connotation nationaliste dont nous devons être conscients si nous ne voulons pas tomber dans un piège des défenseurs du *statu quo* international. Le mouvement contra la mondialisation, qui a manifesté sa puissance à Seattle, en d'autres occasions, et encore récemment à Nice, pourrait facilement emprunter une voie erronée et travailler ainsi pour le Roi de Prusse. Le fait qu'en France la Taxe Tobin soit ainsi défendue tout autant par les souverainistes de droite (Pasqua) ou de gauche (Chevènement) devrait sonner le tocsin.

La Taxe Tobin sur les mouvements de capitaux a des racines historiques précises. Dans les années soixante-dix, après l'écroulement du système de changes fixes de Bretton Woods, fruit entre autre des premiers effets de la globalisation financière, les économistes avaient fait une série de propositions afin que les gouvernements nationaux et les banques centrales nationales soient en mesure de reprendre en main le contrôle de l'économie, dans une situation de désordre monétaire croissant et de crise de l'économie internationale. Ces mêmes années ont été, en fait, les années de la stagflation. C'est alors que James Tobin a proposé de mettre un grain de sable dans l'engrenage des mouvements de capitaux internationaux afin de permettre aux banques centrales de contrôler avec plus d'efficacité les taux internes d'intérêt en isolant pour partie les économies nationales du marché mondial. Tobin était conscient des limites de sa proposition, tant à cause des difficultés pratiques de sa mise en œuvre que surtout car il s'agissait d'une solution de rechange (*second best*) par rapport à celle radicale de création d'une monnaie commune telle que celle que les pays européens envisageaient à l'époque pour la Communauté européenne. Il est évident, et Tobin l'a dit très clairement, que le vrai remède contre la spéculation sur les changes c'est l'abolition des changes eux mêmes par la création d'une monnaie commune. Pour ce qui concerne les échanges infra-nationaux, personne ne peut proposer sérieusement de taxer les capitaux qui se déplacent d'une région à une autre, par exemple de Virginie en Arizona, ou de la Bavière à la Saxe. Les capitaux doivent pouvoir s'investir là où existent les plus grandes possibilités de profits. Mais l'Etat doit pouvoir taxer ces mêmes profits comme il taxe le travail et les autres revenus. Le vrai défi c'est de taxer les capitaux (plus précisément les profits) pas d'interdire leurs mouvements.

Par rapport à la situation des années soixante-dix, le panorama mondial a changé dans trois domaines importants.

Le premier c'est l'accroissement et l'approfondissement de la mondialisation. Les mouvements de capitaux se sont développés et les activités productives sont toujours plus multinationales. La mondialisation s'est également consolidée avec la fin de la guerre froide. Les pays ce l'ex zone communiste, de la Russie à la Chine, cherchent à s'intégrer au système

productif et financier occidental. Ils frappent avec insistance à la porte du G7 et du Fonds monétaire international (FMI). On assiste à la création d'un véritable marché mondial toujours plus intégré mais avec des instruments gouvernementaux d'une très grande faiblesse. Au fur et à mesure que croît la force du marché mondial, la capacité des Etats-Unis et des organismes internationaux, tels que le FMI, de faire face aux crises diminue. La crise de 1997, selon un témoignage de Michel Camdessus, lui même ancien directeur du FMI, a amené le monde aux bords d'une catastrophe similaire à celle des années trente, même si, par chance, elle ne s'est pas confirmée.

En second lieu, les pays du Tiers monde ont radicalement changé leur approche à l'égard des investissements internationaux. Dans les années soixante-dix, les multinationales étaient considérées comme une forme de néo-impérialisme. Aujourd'hui, les gouvernements des pays du Tiers monde font de leur mieux pour attirer capitaux et entrepreneurs. Le cas des Tigres asiatiques est significatif. Leur développement accéléré des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix aurait été impossible sans l'afflux des capitaux occidentaux. Mais la crise récente, qui de l'Asie s'est propagée à la Russie et au Brésil, est un sérieux indice de la fragilité du système financier international. Un citoyen des Ardennes, de la Bavière ou de l'Ontario confie benoîtement ses économies personnelles à un Fonds d'investissement local sans savoir que ce dernier les réinvestit, directement ou indirectement, à hauts risques, en Thaïlande, en Bolivie ou au Burundi. Le système financier mondial est désormais profondément intégré. Mais les canaux de communication sont constitués d'institutions improvisées et privées de contrôles adéquats.

Le troisième changement à prendre en considération c'est l'apparition de l'Union monétaire européenne. Elle n'est pas encore considérée dans le panorama international comme une nouveauté révolutionnaire, car le transfert du pouvoir souverain sur la monnaie, des Etats nationaux à l'Union, ne s'est pas accompagné de la création d'un gouvernement européen fédéral. La faiblesse de l'euro par rapport au dollar US et au Yen en est le symptôme. Mais les fédéralistes ne doivent pas se laisser troubler par l'opinion courante qui ne réussit pas à percevoir, derrière l'euro, une nouvelle avancée vers l'Etat fédéral européen. La création de l'euro a mis fin, pour toujours, à la possibilité de spéculation monétaire sur les marchés des changes entre les monnaies européennes concernées. Il s'agit d'un grand succès dans la lutte pour le dépassement de la souveraineté nationale et il ouvre de nouvelles perspectives de réforme y compris au plan mondial. Comme l'a justement observé Laurent Fabius une Taxe Tobin n'est plus nécessaire entre les pays européens. C'est pourquoi on peut aller au delà. Si la lutte des fédéralistes européens pour transformer l'Union européenne en Etat fédéral débouche positivement, le gouvernement fédéral européen aura non seulement le pouvoir de taxer les capitaux européens, mais l'Europe pourra également devenir un nouveau pôle du pouvoir

mondial, équivalent et indépendant des Etats-Unis. Sur cette base on pourra alors espérer que le gouvernement européen puisse se faire le promoteur d'un nouvel ordre mondial.

Que faire donc dans la situation mondiale actuelle ? Quelle doit être la stratégie des fédéralistes pour avancer vers le gouvernement mondial de la mondialisation ? Sur la base des considérations ci-dessus et de l'expérience monétaire de l'Europe, il est possible de définir avec clarté le point d'arrivée idéal : une monnaie mondiale et un gouvernement mondial démocratique doté de pouvoirs fiscaux et budgétaires. Naturellement, à peine formulé l'objectif final en ces termes, il est immédiatement objecté qu'il s'agit là d'une vision à très long terme et qu'il convient de trouver des remèdes intermédiaires. La politique est l'art du possible. C'est exact. Mais avec une précision : Jean Monnet soutenait que la politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. Eh bien, la mondialisation est un défi aux gouvernements et aux Etats nationaux qui perdent le contrôle des vieux leviers de commande. Il est aujourd'hui impossible de s'opposer au processus de mondialisation, tout autant qu'il eut été absurde de s'opposer durant les siècles précédents à la première révolution industrielle. Les *luddistes*, militants ouvriers opposés aux progrès mécaniques de la production, l'ont fait au début du 19^{ème} siècle, mais les socialistes ont compris qu'il s'agissait de contrôler et de gouverner le capitalisme, pas de s'opposer à ses conquêtes technologiques et sociales. C'est encore ce qu'il convient de comprendre aujourd'hui : il faut gouverner et contrôler la mondialisation. C'est cela qui est nécessaire et qui deviendra possible à condition que se créent de nouveaux instruments **supranationaux** de gouvernement et de contrôle. Même si un gouvernement mondial démocratique est irréalisable dans le cycle politique actuel, des pas significatifs dans cette direction sont doré et déjà possibles.

La stratégie des fédéralistes pour un nouvel ordre économique mondial pourrait donc se fonder sur les propositions suivantes :

1/ **introduire une taxe mondiale pour permettre aux Nations unies de gérer des ressources financières propres.** Cette réforme est nécessaire pour que l'ONU puisse agir efficacement pour le développement soutenable, faire face à des crises financières imprévisibles et se soustraire au chantage perpétuel des gouvernements nationaux qui en ne payant pas à date leurs cotisations lui interdisent d'agir. On pourrait penser que la proposition de ressources propres pour les Nations unies est implicite (même si les gouvernements nationaux le nient lorsqu'ils entendent inclure les revenus de la Taxe Tobin dans leurs budgets) dans l'idée d'une taxe sur les transactions monétaires. Eh bien, il faut toutefois distinguer les deux objectifs. Si l'on désire financer l'ONU il faut, dès le départ, réclamer des ressources telles que une taxe sur les billets d'avion, sur l'énergie ou sur les matériaux polluants. Une taxe sur les profits des multinationales serait également évidemment concevable et opportune. Mais il convient de réfléchir sur le fait que l'Union européenne, bien qu'elle ait déjà une monnaie

unique, n'a pas encore les pouvoirs de taxer directement les entreprises et les capitaux européens pour bien mesurer les difficultés à affronter au plan mondial ;

2/ Organiser une nouvelle conférence de Bretton Woods pour stabiliser les échanges entre les grandes zones monétaires et renforcer les pouvoirs d'intervention du FMI. Stabiliser les changes entre le dollar US, l'euro et le Yen signifierait stabiliser 80 % de l'économie mondiale. Naturellement, la Nouvelle Bretton Woods devrait inclure les pays du Tiers monde, aujourd'hui devenus d'importants destinataires des mouvements internationaux de capitaux et qui éprouvent de grandes difficultés pour maintenir le cours de leurs faibles monnaies nationales. L'alternative, proposée par le gouvernement américain, de rendre possible la dollarisation du Tiers monde, abordée avec les expériences en cours en Equateur et à Timor orientale, doit être refusée car néo-colonialiste et dangereuse pour la stabilité mondiale. Si cette voie était suivie par de nombreux pays les Etats-Unis finiraient par avoir le pouvoir absolu de décider seuls de la politique monétaire du reste de la planète. Au contraire, un FMI, avec un conseil rénové auquel devraient participer tous les peuples, devrait pouvoir mettre à la disposition des pays qui le souhaiteraient une monnaie mondiale qui pourrait circuler aux côtés des principales monnaies, comme le dollar US, l'euro ou le Yen. Cette monnaie du FMI, ou monnaie mondiale embryonnaire, pourrait avoir sur le marché financier la même importance que les principales monnaies si elle était adoptée par un groupe d'Etats du Tiers monde significatif ;

3/ Rendre toujours plus étroit le rapport entre unification monétaire mondiale et démocratisation des Nations unies. L'expérience européenne a démontré que les deux processus d'intégration, l'intégration économique et l'intégration politique, peuvent avancer en parallèle et se renforcer mutuellement.

Pour conclure : la Taxe Tobin est une proposition ambiguë. Si le problème c'est de doter les Nations unies de ressources propres alors il convient de le préciser de manière explicite. Il peut être résolu à condition qu'en existe la volonté politique, grâce à des ressources plus facilement disponibles que par la taxation des mouvements de capitaux. La Taxe Tobin représente en outre un mécanisme protectionniste insidieux que les gouvernements nationaux pourraient utiliser pour imposer des contrôles sur les capitaux et les personnes en renforçant leurs monnaies et leurs propres budgets sans pour autant renforcer les Nations unies. Le protectionnisme est une attitude typique du nationalisme économique du passé qu'il serait mieux de ne pas dépoussiérer. *La protestation contre la mondialisation anarchique ne doit pas offrir de prétextes aux forces du nationalisme pour ramener l'économie mondiale à la situation des années trente. La mondialisation doit être gouvernée au moyen de nouveaux instruments supranationaux.*

La monnaie mondiale serait une institution supranationale même si elle ne peut être un objectif à brève échéance. Toutefois, des pas significatifs dans cette direction, comme la convention d'une nouvelle conférence de Bretton Woods pour la formation d'un nouvel ordre économique mondial, peuvent être franchis, spécialement si l'Europe était devenant un nouveau sujet de la politique mondiale.

Les fédéralistes mondiaux doivent se faire les avocats d'un objectif stratégique aux contenus clairement fédéralistes. C'est seulement ainsi qu'ils pourront devenir l'avant-garde critique du peuple mondial en formation.

Guido MONTANI

(Professeur d'économie internationale à l'université de Pavie.

Membre du comité fédéral de l'UEF et du Conseil mondial du MFM, secrétaire général du MFE italien)

Interview du Professeur Daniel J. Elazar

Par Anna LORETONI

Le fédéralisme, la démocratie et la Constitution européenne

(Publié en coopération avec *The Federalist Debate*)

Daniel J.E. Elazar, Américain d'origine juive a été sans aucun doute l'un des plus grands experts du fédéralisme. Il était directeur du centre d'études sur le fédéralisme (*Center for the Study of Federalism*) de Philadelphie et du Centre d'affaires publiques de Jérusalem (*Jerusalem Center for Public Affairs*), il était également professeur à l'Université de Bar

Ilan de Jérusalem. Il fut le fondateur et le rédacteur en chef de *Publius*, le journal du fédéralisme à partir de 1970. Une partie considérable de son travail, une vaste masse de livres, d'essais et d'articles est consacrée à l'étude du fédéralisme, et tout d'abord du fédéralisme américain : la réflexion d'Elazar a été une contribution importante à sa redécouverte. Plus tard, comme il

aimait à le rappeler, sa recherche évolua de plus en plus d'un intérêt exclusif pour un système fédéral vers une perspective comparative et il enquêta sur plusieurs aspects des applications du principe fédéral.

Un aspect important de l'oeuvre de Elazar concerne la redécouverte des origines bibliques du fédéralisme. Et il ne faut pas oublier qu'il a collaboré à la recherche de solutions de type fédéral pour Chypre, l'Afrique du Sud, l'Italie et l'Espagne. Il a surtout participé directement aux tentatives de résolution fédérale du conflit entre Arabes et Israéliens. Parmi ses nombreuses publications il est important de mentionner : "Le fédéralisme américain : une perspective américaine" (*American Federalism: A View from the States*), publié en 1966, et, "Exploration du fédéralisme" (*Exploring Federalism*), publié en 1987. J'ai rencontré le professeur Elazar à Florence à l'occasion d'une réunion organisée par le Forum sur les problèmes de la paix et de la guerre en décembre 1988 et, à cette occasion, j'ai eu la chance de le connaître comme un chercheur alerte et élégant, passionné pour ses études.

C'est avec le plus grand plaisir que je me souviens de les avoir rencontrés, lui et son épouse. Le professeur Elazar est mort à Jérusalem le 2 décembre 1999. Cet entretien fait partie d'un plan de recherche plus vaste sur "Le fédéralisme et la résolution des conflits" que j'avais développé au Forum sur les problèmes de la paix et de la guerre. Avec d'autres interviews ce texte a été inclus dans un livre, que j'ai moi-même édité, et qui sera prochainement publié par Carocci, à Rome, intitulé "Entrevues sur l'Europe : intégration et identité de la mondialisation"

(*Interviews on Europe: Integration and Identity in Globalization*).

Cette interview, bien qu'elle ait été donnée il y a deux ans garde intact son intérêt en ce qui concerne les opinions du professeur Elazar sur de nombreux aspects du fédéralisme en général et en Europe en particulier ; c'est pour cette raison qu'elle est présentée ici sous une forme très condensée. C'est aussi un hommage rendu à la mémoire d'un grand chercheur et d'un promoteur du fédéralisme à l'esprit ouvert.

La version intégrale de l'entretien a été publiée en italien dans la revue *Iride* (XII, 1999, no. 88, pp. 477-497) que nous remercions pour son autorisation de republier ce texte pour la première fois en anglais et en français.

Anna LORETONI

Q. Il est difficile, peut-être impossible, de résumer tout le travail que vous avez fait sur le fédéralisme. Mais il y un aspect qui me semble très intéressant et novateur dans la tradition de la pensée fédéraliste, et c'est la différence que vous faites entre le principe fédéral et l'accomplissement¹¹ de ce principe, c'est-à-dire la fédération, la confédération, le pacte fédéral, les ligues, etc.

R. Quand nous parlons de fédéralisme aujourd'hui, la plupart des gens pensent à une structure formelle de gouvernement, "la fédération", c'est-à-dire un gouvernement national avec des unités sous-nationales, et le pouvoir partagé entre les deux niveaux. Le fait est que le fédéralisme est un concept beaucoup plus large que cela. L'idée fédéraliste est née comme un concept religieux dans la Bible : il n'avait pas de connotation politique particulière, ni de dimension politique spécifique – c'était comment la relation devait être établie entre Dieu et les hommes, une relation basée sur un "covenant" ou pacte. Ceci trouva son origine il y a plus de trois mille ans dans la Bible. Pendant la Réforme protestante, au XVI^e et au XVII^e siècle cette idée fut reprise comme un système théologique, une sorte de système d'organisation de la relation entre Dieu et le monde ; son influence fut significative, particulièrement en Suisse, en Ecosse et chez les Huguenots français. Plutôt qu'une structure spécifique de gouvernement, cependant, le fédéralisme représentait un principe social, une façon d'établir des rapports entre différentes gens. Quand finalement ce concept au début du XVIII^e siècle, prit une connotation politique spécifique, il était encore très différent du type de fédéralisme que nous connaissons aujourd'hui. Une fédération c'était ce que nous entendons aujourd'hui comme un pacte confédéral, c'est-à-dire une confédération.

Ce furent les pères fondateurs des Etats-Unis, les auteurs de la Constitution américaine de 1787, qui reprirent chez Montesquieu, et des auteurs antérieurs, le terme de *fédéralisme*, et changèrent complètement son sens. Dans *The Federalist*¹² l'ancien sens est encore présent, à tel point que Hamilton, Jay et Madison ressentirent le besoin d'expliquer que la structure de l'Etat futur devait être en partie fédérale et en partie nationale. Plus tard, pendant le processus constituant et avant que la constitution ait été mise en oeuvre, le sens du terme fédéralisme subit une transformation finale ; il en vint à signifier non plus la forme d'une confédération, mais celle d'une fédération.

En un certain sens je souhaitais revenir à l'histoire pour montrer que le fédéralisme est un genre¹³, d'après lequel le pouvoir politique peut être organisé – et il peut en

¹¹ La réalisation ou mieux la mise en oeuvre (ndt, Joseph Monchamp).

¹² Voir A. Hamilton, J. Jay, J. Madison, éd. McLean, New York, 1788. Traduction française, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Bibliothèque de textes et études fédéralistes, publiée sous le patronage de l'Union européenne des fédéralistes, Paris, 1957, pp. 788.

¹³ Italique du traducteur (ndt)

exister différentes *espèces*. Je crois, cependant, qu'il est vraiment important que le sens général du terme fédéralisme soit récupéré, de façon à retrouver son sens de "covenant", ou pacte, ce que les latins appelaient *foedus* et qui se dit en hébreux *brit*.

Q. *J'aimerais vous poser quelques questions sur l'Union européenne. D'abord j'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi vous définissez l'Union européenne comme une confédération.*

R. A mon avis l'Union européenne est une confédération et plus précisément une confédération d'un nouveau style. Ceci en est la grande signification historique. Autrefois, une confédération était une situation où il y avait un gouvernement *global* pour des buts limités et qui fonctionnait à travers les Etats membres pour remplir ses fonctions. Par exemple il leur déléguait la fonction fiscale si bien qu'il dépendait d'eux pour tous ses besoins financiers. En fait les buts des fédérations historiques étaient orientés vers la défense. Ces fédérations s'estompèrent à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle car elles ne répondaient plus aux exigences de l'*étatisme* moderne. L'*étatisme* devint à cette époque le diamant et le modèle de l'organisation politique, de l'idéologie. La fédération survint simplement parce qu'elle pouvait apparaître comme un Etat, bien que ce fut un Etat fédéral. Etat est un terme que les Européens utilisent souvent pour décrire des fédérations, malgré le fait qu'il s'applique à une sorte de rôle qui n'existe pas dans le vrai fédéralisme. Mais, n'importe comment les fédérations d'Etats disparurent graduellement et la plupart furent détruites par Napoléon après la Révolution française. Les Suisses restaurèrent la leur mais l'abandonnèrent en 1848 ; les allemands essayèrent d'établir une confédération en 1815, et sur le papier elle dura jusqu'en 1870, mais elle s'était disloquée avant cette date, elle fut remplacée par le Second Reich après la guerre franco-prussienne, une fédération très décentralisée. Il en va de même d'autres confédérations.

Q. *Vous signalez souvent l'importance du modèle de l'Etat centralisé, surtout en Europe. Et il est vrai qu'en Europe on n'a jamais beaucoup parlé du fédéralisme, du moins jusqu'à ces derniers temps.*

R. Même pas, lorsque immédiatement après la Seconde Guerre mondiale ils (les hommes d'Etat) allaient discuter sur les Etats-Unis d'Europe, la possibilité d'établir une vraie fédération fut envisagée, mais elle apparaissait comme tout à fait "invendable". Ceux qui étaient favorables au fédéralisme pour l'Europe essayèrent d'inventer une nouvelle façon de faire qui pourrait paraître moins menaçante pour la souveraineté des Etats. Le fonctionnalisme, c'est ainsi qu'ils l'appelèrent, n'était pas impliqué dans le changement du gouvernement formel, il ne faisait qu'ajouter des fonctions dans les zones dans lesquelles les six membres de la Communauté économique européenne, et plus tard les nouveaux membres, voulaient bien mettre quelque chose en

commun. Et le fonctionnalisme devint à l'époque la base pour ce nouvel accord confédéral. Il fut heureux pour l'Europe que la base soit l'économie et non pas la défense, car alors le problème de la défense était impossible à résoudre au niveau européen.

C'était l'Organisation de l'Atlantique nord (OTAN) -qui incluait la sphère transatlantique, les Etats-Unis, le Canada et d'autres Etats, qui ne seraient pas membres de la CEE, qui s'occupait des problèmes de défense. Ainsi l'Union européenne était-elle libre de se concentrer sur les problèmes de l'économie qui sembleraient moins menaçants pour la souveraineté de l'Etat.

L'arrangement fonctionnaliste conduisit au Traité de Paris en 1951 et au Traité de Rome en 1957. Partant de là, les compétences du centre furent progressivement augmentées.

Q. *Mais une telle insistance sur le fonctionnalisme par beaucoup de gens qui voulaient quelque chose de plus n'était-elle pas tout simplement instrumentale ?*

R. Bien entendu, la plupart des pères fondateurs de la CEE, partisans du modèle fédéral, n'étaient pas intéressés par le fonctionnalisme en soi, mais ils essayèrent de l'utiliser -comme vous le dites- instrumentalement de la meilleure façon qu'ils le pouvaient. Ce faisant, au fil des années, vers la fin des années 70, ils avaient, en fait mis en place une sorte de confédération, bien qu'ils ne sachent pas encore que c'en était une. C'est ce que l'on peut appeler un arrangement fédéral qui ne devint une confédération qu'après la mise en oeuvre de l'Acte unique européen en 1986 et du Traité de Maastricht, le 1^{er} Novembre 1993.

Mais, ce qui est significatif -comme je l'ai déjà dit- c'est qu'en Europe on a inventé une confédération d'un nouveau style, sans qu'il y ait une voûte gouvernementale pour recouvrir l'ensemble, mais avec des piliers¹⁴. Des piliers pour chaque fonction particulière, considérée comme importante, et sur laquelle les participants étaient d'accord qu'il était important de faire quelque chose au plan européen et non plus au niveau national. Avec ces piliers ils permirent même à la législation de la Commission européenne, du Conseil et des autres institutions de s'appliquer également dans les Etats membres comme aux Etats membres. Ceci était le point de départ, facilement accepté par les Etats, parce que les compétences relatives aux différents piliers étaient très étroites et affectaient des domaines nettement limités. La représentation est encore par Etats, et la prise de décision se fait sur une base collégiale entre les Etats membres, par des institutions toutes collégiales, d'une façon ou d'une autre, mais concernant les piliers. C'est une nouvelle invention, c'est une confédération d'un nouveau style, différente de ce

¹⁴ Le terme de *pilier* entend formuler par une métaphore architecturale l'idée d'une édification progressive de l'Europe comme un édifice commun. Des trois piliers qui actuellement soutiennent l'Union, le premier a trait au champ économique, le second à la politique étrangère et à la sécurité, le troisième à la justice et aux affaires intérieures.

que nous avons vu en d'autres temps et en d'autres lieux du monde. Ce que la Constitution des Etats-Unis avait fait pour la fédération, c'est-à-dire l'inventer, puis la propager dans le monde, je crois que l'Europe est en train de le faire pour la confédération dans cette ère nouvelle, et elle en présente ainsi une forme inconnue jusqu'ici.

Q. *Une discussion animée se déroule chez les politologues sur ce que devrait être une Constitution pour l'Europe, et les opinions montrent de larges divergences. Quelle est votre opinion sur ce point ?*

R. Je pense que le constitutionalisme est absolument nécessaire à tout arrangement fédéral et à la démocratie en général, mais il y a de nombreuses variétés de constitutions. Les Etats-Unis par exemple ont une constitution courte et élégante. Même les constitutions des Etats constituants le sont – même si les Américains les trouvent trop longues – elles sont tout à fait différentes des constitutions européennes. La raison de cet état de fait est dans l'histoire, parce que pour les Américains il était plus simple de définir ce qu'ils voulaient mettre par écrit, noir sur blanc, car ils n'avaient pas à tenir compte d'un passé ni à s'en accommoder. Pour les Européens il n'en va pas de même. Ivo. D. Duchacek, mon vieux collègue, un érudit respecté, réfugié de Tchécoslovaquie, disait que les constitutions étaient des cartes de pouvoir. Pour les Etats européens qui ont expérimenté de nombreux régimes, certains démocratiques, certains non, d'autres autoritaires, oligarchiques, totalitaires, les constitutions devaient être très détaillées car ils devaient s'assurer que des pratiques non conformes avec l'ordre démocratique seraient difficiles à maintenir. C'est ainsi que les constitutions européennes comprennent des centaines de pages, et c'est caractéristique. Cependant, il n'y a pas de raison que l'Union européenne fasse de même puisqu'il n'y a jamais eu de régime européen antérieur avec une constitution qu'il faille contrecarrer. Certes, le Traité de Maastricht est assez long, mais c'est parce qu'il devait spécifier tout ce dont l'Europe avait besoin pour devenir une union. Je crois que c'est une erreur de penser qu'une constitution européenne doive être rédigée sur le plan d'un modèle antérieur, que ce soit le modèle américain ou celui des Etats européens modernes. La Constitution européenne sera inventée *ex novo*, d'après les besoins spécifiques posés par l'intégration européenne.

Q. *Professeur Elazar, pensez-vous qu'il y ait un lien très fort entre le fédéralisme et la démocratie ?*

R. Absolument, j'en suis convaincu. Je pense qu'il ne peut y avoir d'arrangement fédéral sans démocratie, étant donné la capacité nécessaire de *self-government* que la démocratie et le système fédéral portent en eux. Il peut y avoir un fédéralisme qui fonctionne bien même dans des gouvernements non libéraux-démocratiques. Dans de telles circonstances le système fédéral survit mais il tend à devenir un régime de type démocratique, comme c'est arrivé par exemple en Union soviétique. Il faut noter cependant que ce n'était pas un cas de vrai fédéralisme.

En Union soviétique les communistes utilisaient le fédéralisme comme un moyen, pour ainsi dire, pour contrôler les groupes ethniques les plus mécontents, mais dans la réalité tout était solidement entre les mains des Russes. L'expérience soviétique n'a pas été démocratique et il est certain qu'elle n'a pas été fédéraliste. Dans les années 70 Khrushchev décida de modifier la structure fédérale parce qu'il pensait que l'Union soviétique avait atteint une maturité suffisante pour se libérer de la dimension ethnique, et il entreprit une réforme constitutionnelle dont l'objectif principal était d'éliminer la structure fédérale. En fait, il disparut avant que cette réforme ne soit achevée, et quand elle le fut finalement il y eut bien des changements, mais pas de changements dans le fédéralisme ethnique de l'Union soviétique, qui s'effondra après quelques années en permettant aux républiques ethniques d'obtenir leur indépendance.

Q. *Parmi les différentes formes de fédéralisme pourriez-vous exprimer une préférence ? Par exemple entre le fédéralisme coopératif et le fédéralisme compétitif ?*

R. Il y a en fait des fédéralismes doubles dans lesquels le gouvernement fédéral fait ce qu'il a à faire, et les gouvernements locaux de même, d'une façon tout à fait séparée. Je ne pense pas cependant que ce modèle double puisse encore fonctionner ; le monde est trop complexe et il n'est pas possible de séparer les fonctions d'une façon nette et tranchée. Et ceci, en vérité, malgré la tendance qu'ont les fédéralistes à conserver les fonctions scrupuleusement séparées. Ceci, comme je viens de le dire, n'a plus de sens véritable, c'est pratiquement une position intenable. Quant au fédéralisme compétitif, je peux dire qu'il est utile dans certains buts. Le système fédéral coopératif peut se montrer efficace et ce n'est pas par hasard qu'il a prévalu et continuera de prévaloir, pourvu qu'il intègre un certain dualisme et une certaine compétition. Par exemple, je pense qu'un système fédéral coopératif peut vraiment bien fonctionner si le gouvernement général et les gouvernements locaux ont chacun une série complète d'institutions qui fonctionnent ensemble pour mettre en œuvre leurs programmes, et encore mieux s'il y a une certaine concurrence entre eux.

Dans notre prochain numéro

Réflexions sur le fédéralisme à partir de l'œuvre de Silvio Trentin (1926-1944).
Paul ARRIGHI (historien et juriste - UEF Toulouse)

Vers un Royaume uni fédéral.
Ernest WISTRICH (membre du Comité fédéral de l'UEF)

Photos de ce numéro – MFE Italie